



## Note d'analyse du système d'indicateurs du POn FSE 2014-2020 et de ses cibles

*Version finale*  
28 octobre 2016

- **Suivi et analyse des résultats MS.1**
- **Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social**  
*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle*  
*Sous-direction du Fonds social européen (SD-FSE)*

Cette mission est cofinancée par le Fonds social européen dans  
le cadre du Programme opérationnel national « Emploi et  
inclusion » 2014-2020



UNION EUROPEENNE



# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2. Eléments de contexte et de cadrage réglementaire</b>	<b>4</b>
2.1 Un nouveau cadre d’intervention axé sur le pilotage par les résultats	4
2.2 Typologie et critères réglementaires d’appréciation des indicateurs du FSE	4
2.3 La stratégie d’intervention et le système d’indicateurs du POn FSE 2014-2020	6
2.3.1 Contexte d’élaboration du POn FSE 2014-2020 et de son système d’indicateurs	6
2.3.2 Description du système d’indicateurs du POn FSE 2014-2020	7
2.3.3 Rappel de la méthode de fixation des valeurs cibles des indicateurs de suivi spécifique du POn FSE 2014-2020	10
2.3.4 Le système d’indicateurs de suivi du POn s’inscrit dans un dispositif de pilotage plus large construit par la DGEFP	11
<b>3. Analyse de la pertinence et de la cohérence du système d’indicateurs de suivi du PO</b>	<b>12</b>
3.1 Concepts clés et méthodologie	12
3.1.1 Corpus documentaire national et européen mobilisé dans l’analyse	12
3.1.2 Définition des critères de cohérence et de pertinence appliqués à l’analyse des indicateurs	13
3.1.3 Précisions méthodologiques et de lecture relatives au tableau d’analyse de la pertinence et de la cohérence des indicateurs du POn	13
3.2 Tableau d’analyse détaillé de la pertinence et la cohérence des indicateurs	16
<i>AXE 1 : ACCOMPAGNER VERS L’EMPLOI LES D.E ET LES INACTIFS ET SOUTENIR LES MOBILITES PROFESSIONNELLES</i>	16
<i>AXE 2 : ANTICIPER LES MUTATIONS ET SECURISER LES PARCOURS ET LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES</i>	22
<i>AXE 3 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET PROMOUVOIR L’INCLUSION</i>	27
<i>AXE 4 : ASSISTANCE TECHNIQUE</i>	30
<b>4. Audit des cibles à 2023 des indicateurs du POn</b>	<b>32</b>
4.1 Précisions méthodologiques relatives au tableau d’audit des cibles du POn 2014-2020	32
4.1.1 Critères d’appréciation mobilisés	32
4.1.2 La méthode de rapprochement des cibles 2023 aux réalisations de la programmation 2007-2013	32
4.1.3 Précautions d’interprétation et limites méthodologiques de l’analyse	34
4.2 Tableau détaillé de l’audit des cibles	35
<i>Axe 1 : Accompagner vers l’emploi les D.E et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles</i>	36
<i>Axe 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnelles</i>	39
<i>Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l’inclusion</i>	40
<b>5. Annexes</b>	<b>42</b>
5.1 Typologie des indicateurs relatifs au FSE sur 2014-2020	42

## Table des illustrations

Tableau 1 – Composition du système d’indicateurs du POn 2014-2020 .....	7
Tableau 2 – Déclinaison du nombre d’indicateurs par OS et PI par type (cible sans cible, réalisation résultats) .....	9
Tableau 3 – Liste des 24 indicateurs communs non retenus dans le POn .....	11
Tableau 4 – Note de lecture du tableau d’analyse des indicateurs pour un objectif spécifique donné .....	14
Tableau 5 - Note de lecture du volet « analyse de la pertinence et de la cohérence au niveau de l’OS » du tableau détaillé.....	14
Tableau 6 – Table de correspondance entre les sous-mesures 2007-2013 et les PI 2014-2020 .....	33
Tableau 7 – Correspondance des montants maquettés sur 2014-2020 et des montants programmés et maquettés sur 2007-2013 (extraction du 02-05-2016) .....	34
Tableau 8 - Typologie des indicateurs relatifs au FSE .....	42

## 1. Introduction

Le présent rapport porte sur le système d'indicateurs de suivi du POn 2014-2020, hors cadre de performance. Il vise à analyser dans quelle mesure ce système reflète bien la stratégie d'intervention du programme et décrit bien les résultats et les réalisations souhaités sur la programmation 2014-2020.

Plus spécifiquement, l'analyse porte sur la **pertinence** et la **cohérence** du système d'indicateurs de suivi du POn FSE ainsi que **sur l'appréciation des cibles fixées à atteindre à horizon 2023**, pour les indicateurs qui en sont dotés.

Après quelques rappels de cadrage, cette note analyse axe par axe, objectif spécifique par objectif spécifique, la cohérence et la pertinence des indicateurs du POn, puis l'appréciation des cibles.

## 2. Éléments de contexte et de cadrage réglementaire

Cette partie rappelle les principaux éléments de cadrage réglementaire relatifs au système d'indicateurs.

### 2.1 Un nouveau cadre d'intervention axé sur le pilotage par les résultats

La période 2014-2020 marque un tournant décisif en introduisant des dispositions réglementaires spécifiques en matière de suivi et d'analyse des résultats. L'approche privilégiée dans le pilotage des programmes ne repose ainsi plus uniquement sur la dépense des crédits communautaires pour éviter le risque de dégageant d'office, mais bien **sur le suivi et la mesure des réalisations et résultats atteints grâce au FSE**.

Concrètement sur 2014-2020, le renforcement de l'approche par les résultats se traduit par une nouvelle logique d'intervention pour les PO, centrée autour de la question suivante : « *Quels changements l'intervention du FSE et de l'IEJ a-t-elle permis d'atteindre ?* ». Outre les indicateurs financiers, **les indicateurs de réalisation et de résultats associés aux programmes font partie intégrante de cette nouvelle approche**, ils constituent – avec les évaluations – les principaux instruments permettant d'effectuer un suivi du programme. Leur rôle est de mesurer et quantifier le niveau d'atteinte des changements souhaités ou objectifs visés, et de piloter la mise en œuvre de la programmation.

**L'article 27** « Contenu des programmes » **et l'article 96** « Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi" » du Règlement général n°1303 / 2013 (RPDC) précisent le contenu des PO, notamment le fait que chaque axe prioritaire détermine des indicateurs ainsi que des cibles correspondantes, en accord avec les règles propres à chaque fonds, afin de pouvoir évaluer leur réalisation et atteinte.

Les limites des indicateurs sont connues, dans le sens où ils ne peuvent refléter que partiellement la complexité des programmes et de leurs effets. L'article 27 du RPDC sur le contenu des programmes opérationnels impose que chaque axe prioritaire « *défini[sse] des indicateurs qui visent à évaluer les progrès de la mise en œuvre des programmes par rapport à la réalisation des objectifs, ces indicateurs formant la base du suivi, de l'évaluation et de l'examen des performances* ».

### 2.2 Typologie et critères réglementaires d'appréciation des indicateurs du FSE

#### Une nouvelle typologie d'indicateurs

Sur la programmation 2014-2020, les indicateurs relatifs au FSE (hors IEJ) se déclinent en trois catégories dont le périmètre est détaillé [en annexe](#) : les indicateurs financiers, les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultats (article 27). Par rapport à la programmation 2007-2013, les indicateurs de contexte disparaissent.

### Un panel de 32 indicateurs communs obligatoires...

La principale évolution par rapport à la programmation précédente réside dans l'introduction d'un socle de 32 indicateurs communs dont la collecte est rendue obligatoire par les Règlements, afin de permettre un suivi homogène du FSE sur l'ensemble des 28 Etats membres. Ces indicateurs portent sur :

- les réalisations (qui concernent les participants et les entités);
- les résultats obtenus (mesurés au niveau des participants), qu'ils soient immédiats (à la fin de l'opération) ou de plus long terme (6 mois après la sortie de l'opération).

Les valeurs de ces indicateurs se déclinent systématiquement en « catégories de région » et par genre, le cas échéant (participants).

**Pour le FSE, tous les indicateurs communs de réalisation et de résultat font l'objet d'un suivi dans le cadre de toutes les priorités d'investissement.**

### ...pouvant être complété par la définition d'indicateurs spécifiques

Malgré l'introduction de ce panel d'indicateurs communs, la possibilité a été laissée ouverte – à chaque autorité de gestion – de définir des indicateurs spécifiques.

À la différence des indicateurs communs de réalisation et de résultat, qui ne s'intéressent chacun qu'à une seule caractéristique socio-économique des participants sans tenir compte du type de soutien accordé, les indicateurs spécifiques peuvent – mais ce n'est pas une exigence – être suffisamment précis **pour mettre en lumière certains aspects du soutien qui revêtent une importance particulière pour l'Autorité de Gestion**. L'introduction d'indicateurs spécifiques vise à marquer des ambitions propres au FSE dans un territoire, à tenir compte du changement attendu de façon bien précise, à surveiller avec plus de précision certains aspects de la mise en œuvre du programme, à rappeler ces orientations stratégiques aux gestionnaires et bénéficiaires, et à permettre *in fine* un suivi plus précis d'un programme.

La Commission Européenne recommande de concevoir autant que possible les indicateurs spécifiques en s'appuyant sur les indicateurs communs et leurs définitions afin de réduire considérablement la charge administrative même si ce n'est pas toujours possible.

**La décision concernant le choix des indicateurs spécifiques par programme intervient logiquement une fois que la stratégie et les priorités du programme ont été arrêtées.**

### Les critères réglementaires d'efficacité et de pertinence relatifs au système d'indicateurs

**L'article 19** « Conditions ex ante », ainsi que la partie II de l'annexe XI – notamment le point 7 de la partie Conditions ex ante générales » rappellent l'obligation pour l'Autorité de Gestion de disposer :

- D'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes ;
- D'un système efficace d'indicateurs de résultat ;
- De procédures garantissant que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.

L'annexe XI de la guidance sur les conditionnalités ex-ante, et la guidance relative à la méthodologie de réalisation des évaluations ex-ante établissent également un ensemble de critères applicables aux indicateurs.

**Le système d'indicateurs du PO doit être efficace, c'est à dire :**

- fournir des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme ;
- être assorti de valeurs cibles ;
- respecter les conditions suivantes : robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données.
  - **Robustesse:** l'indicateur ne doit pas être indûment influencé par les valeurs extrêmes, ce qui signifie que la valeur de l'indicateur n'est pas sensible à une forte variation des valeurs pour un petit nombre d'entités / participants. En termes techniques, cela signifie que la distribution des valeurs de l'indicateur est similaire à la distribution des valeurs individuelles dans la population.

- **Clarté de l’interprétation normative**: l’évolution de l’indicateur de résultat peut être interprétée sans ambiguïté (il doit être admis qu’une évolution dans une direction particulière représente un résultat favorable ou défavorable).
- **Réactivité aux mesures prises** : les indicateurs doivent être liés de la manière la plus directe possible à l’opération ou à l’axe prioritaire dont ils effectuent le suivi.
- **Accessibilité au public** : les données doivent être rendues publiques au niveau d’agrégation le plus bas possible en vertu des règles visant la protection des données.

**En outre, un système d’indicateurs est pertinent** « *s’il traduit les opérations et objectifs des axes prioritaires* ». Les indicateurs de résultats livrent des informations sur les progrès réalisés sur la voie des changements que le programme entend apporter à la région ou à l’État membre concerné. Chaque axe prioritaire doit comporter au moins un indicateur de résultat.

Pour être pertinents, ces indicateurs doivent être en mesure de *réagir aux mesures prises*, c’est-à-dire que leur valeur doit être influencée de la manière la plus directe possible par les actions financées dans le cadre de l’axe prioritaire.

## 2.3 La stratégie d’intervention et le système d’indicateurs du POn FSE 2014-2020

---

### 2.3.1 Contexte d’élaboration du POn FSE 2014-2020 et de son système d’indicateurs

L’élaboration du POn FSE 2014-2020, démarrée en août 2013 pour une validation officielle le 10 octobre 2014 (le POn est le 15<sup>ème</sup> sur 179 programmes intégrant du FSE à avoir été validé au niveau européen), s’est inscrite dans un processus itératif entre la DGEFP, la Commission Européenne et l’évaluateur ex-ante, dont les travaux ont notamment consisté en une analyse de :

- la cohérence du programme avec le cadre stratégique européen et national, globalement et axe prioritaire par axe prioritaire ;
- la cohérence interne du PO, s’étant notamment appuyée sur la réalisation de diagrammes logiques d’intervention (DLI), objectif spécifique par objectif spécifique.

Le lancement de la rédaction du PO a été précédé de travaux préparatoires ayant consisté en un premier bilan des travaux de l’évaluation en continu et d’évaluations thématiques menés sous l’égide du Comité scientifique de l’évaluation (CSE) et de la DGEFP entre 2008 et 2012. Conformément aux recommandations de la Commission européenne, les travaux ont ensuite consisté à reconstituer et analyser la logique d’intervention qui avait sous-tendu la stratégie du FSE sur la programmation 2007-2013. Des réunions de travail ont ensuite été mises en place par le CSE correspondant aux objectifs thématiques 8, 9, et 10 du cadre stratégique commun et aux anciennes mesures et sous-mesures de la programmation 2007-2013 (entre novembre 2012 et janvier 2013).

La stratégie déclinée par le Programme opérationnel national FSE pour l’Emploi et l’inclusion en Métropole vise à corriger les déséquilibres structurels du marché du travail (situation de l’emploi dégradée avec un taux d’emploi faible des jeunes, des seniors et des moins qualifiés, marché du travail segmenté, niveau de chômage élevé, accès inégal à la formation tout au long de la vie). Il s’agit aussi de faire face aux conséquences sociales de la crise.

Six défis sont identifiés dans le programme pour la France :

- Contribuer à la personnalisation accrue de l’offre de services en direction des demandeurs d’emploi, particulièrement pour les publics qui en ont le plus besoin via, notamment, des modalités d’intervention spécifiques et des approches innovantes,
- Améliorer l’accompagnement des jeunes, en particulier ceux qui sont le plus exposés au risque de chômage, pour faciliter leur accès à l’emploi,
- Développer l’emploi et les compétences pour faire face aux mutations et contribuer à la sécurisation des trajectoires professionnelles,
- Promouvoir le vieillissement actif via le maintien et le retour à l’emploi des seniors,
- Renforcer l’inclusion active pour lutter contre la précarité et la pauvreté,
- Développer les projets d’innovation sociale créateurs d’emplois et de cohésion sociale.

Le POn FSE 2014-2020 est composé de 4 axes prioritaires couvrant 7 priorités d’investissement (8.i, 8.vii, 8iii 10.i, 8.v ; 8.vi et 9.i) déclinées au total en 17 objectifs spécifiques (le tableau 3 décline les intitulés des objectifs spécifiques par axe et PI). Malgré une forte concentration des crédits sur les PI 9.i, 8.v et 8.1 qui représentent ensemble 88% de la maquette du programme, **le spectre des actions couvertes dans le POn est relativement large et les actions éligibles très hétérogènes.**

Les objectifs visés par le POn sont décrits par un système de **58 indicateurs de réalisation** (dont 6 relèvent du cadre de performance) **et de résultats**. Par comparaison, le PO 2007-2013 était doté de 24 indicateurs de résultat du programme.

La définition du système d’indicateurs du POn s’est faite en décalage par rapport à l’élaboration de la stratégie. En effet, la version finale de l’évaluation ex-ante, dont un des objectifs était d’examiner la pertinence et la clarté des indicateurs proposés pour le programme, a été rendue à la demande de l’Autorité de gestion le 20 janvier 2014 (soit 10 mois avant la validation officielle du POn). Or à cette date le système d’indicateurs n’était pas suffisamment stabilisé pour être analysé.

**La dimension large du POn, de même que l’hétérogénéité et la diversité des actions et des types de bénéficiaires soutenus, expliquent en partie le nombre relativement important d’indicateurs retenus par l’Autorité de Gestion.** Un nombre très important d’acteurs est concerné (22 AGD dans les régions métropolitaines, plus de 120 Organismes intermédiaires, pour un nombre de bénéficiaires potentiels d’au moins 6000 (11 000 sur 2007-2013) et de plusieurs dizaines de milliers de projets (65 000 sur la période 2007-2013) de nature et de poids très variables. A cela s’ajoute le fait que **les représentants de la Commission Européenne ont – à un moment donné – encouragé l’Autorité de Gestion à multiplier les indicateurs spécifiques pour que le système d’indicateurs reflète mieux la stratégie et les objectifs souhaités.**

De ce fait, le choix de l’Autorité de gestion a été **de retenir un nombre élevé d’indicateurs spécifiques** de façon à suivre la diversité des politiques publiques qu’il entend soutenir, mais **de ne pas ajouter un ensemble supplémentaire d’indicateurs communs à cible dans le PO (exemples des chômeurs de longue durée et des seniors dans la PI 8.1)** Pour rappel, la DGEFP aura également à rendre compte des 24 indicateurs communs non retenus mais dont le suivi est obligatoire.

### 2.3.2 Description du système d’indicateurs du POn FSE 2014-2020

Le tableau ci-dessous décline le nombre d’indicateurs du système global du POn par type (entité participants – réalisations résultats – communs spécifiques) et selon leur champ (indicateurs du suivi du POn, indicateurs spécifiques nationaux CGET, indicateurs du cadre de performance, indicateurs communs).

Tableau 1 – Composition du système d’indicateurs du POn 2014-2020

Champ des indicateurs	Type d’indicateur				Nombre
	Communs/ spécifiques	Participants/ entités	Réalisation	Résultat	Total
Indicateurs de suivi du POn	IC	Part.	2	9	<b>11</b>
	IS	Part.	16	6	<b>22</b>
		Entités	10	9	<b>19</b>
	<i>Sous total IS</i>		26	15	41
<b>Total Indicateurs de suivi du PO</b>			<b>28</b>	<b>24</b>	<b>52</b>
Indicateurs spécifiques nationaux CGET	IS	Entités	3	-	3
	<i>Total</i>		3		<b>3</b>
Indicateurs du cadre de performance	IC	Part.	4	-	4
	IS	Part.	2	-	2
	<i>Total</i>		6	-	<b>6</b>
	IC	Entités	4	-	4
		Part.	15	5	20

Champ des indicateurs	Type d'indicateur				Nombre
	Communs/ spécifiques	Participants/ entités	Réalisation	Résultat	Total
Indicateurs communs non retenus dans le PO mais devant être suivis	Total		19	5	24
<b>Total général du système d'indicateurs</b>			<b>56</b>	<b>29</b>	<b>85</b>

### Un système d'indicateurs composé de 52 indicateurs de suivi du POn (hors cadre de performance et indicateurs spécifiques nationaux)

Les 4 axes prioritaires du POn FSE 2014-2020 sont constitués de **52 indicateurs de suivi du PO** (communs et spécifiques), 58 en intégrant les 6 indicateurs du cadre de performance, choisis par l'Autorité de Gestion et validés par la Commission européenne. Ces 52 indicateurs se déclinent en :

- 28 indicateurs de réalisation et 24 de résultat.
- **33 indicateurs renvoient à des participants et 19 à des entités.**

A noter que sur l'axe 4 « assistance technique » les indicateurs retenus dans la version SFC du POn ne sont pas tous repris dans le document Excel « guide des indicateurs du POn FSE » (2 dans le guide contre 5 dans la version SFC validée par la CE). Pour autant, les indicateurs non présents dans les fiches de documentation sont bien suivis et renseignés par la DGEFP dans le cadre du RAMO.

Sur les 52 indicateurs de suivi du POn, **11 indicateurs relèvent du cadre commun** (8 distincts décrits ci-dessous sur les 32 obligatoires si l'on retranche les indicateurs repris sur plusieurs OS).

Code	Indicateurs du cadre commun	Nombre d'occurrences dans le POn
CO01	Nb de participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	2
CO03	Nb de participants inactifs	2
CO06	Nb de participants de moins de 25 ans	1
CO07	Nb de participants de plus de 54 ans	1
CR02	Nb de participants en formation ou en études à issue de l'intervention	4
CR03	Nb de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation	2
CR04	Nb de participants en emploi, y.c. indépendants au terme de leur participation	2
CR08	Nb de participants de plus de 54 ans, en emploi y.c. indépendant, 6 mois après leur participation	1

Lecture : fond gris indicateur du cadre de performance.

A ces indicateurs viennent s'ajouter :

- **les 24 autres indicateurs du cadre commun** n'ayant pas été retenus dans le PO mais devant faire l'objet d'un suivi et d'un renseignement obligatoires quelle que soit l'action concernée (5 de résultats immédiats et 4 de résultats à 6 mois calculés par voie d'enquête) ;
- et **les 3 indicateurs de réalisation nationaux spécifiques (entités)** définis ultérieurement à la validation du PON par la Commission Européenne (le 10 octobre 2014), par le CGET, avec l'ensemble des autorités de gestion, pour assurer le suivi de l'accord de partenariat<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les 3 indicateurs entités nationaux pour chaque opération du PON FSE, qui sont décrits dans les fiches indicateurs PON FSE. Ce sont des indicateurs de réalisation : politique de la ville (ISN07) et actions ciblées sur les populations en campements illicites (ISN09a) ou les populations marginalisées, gens du voyage et Roms (ISN09b) ;



## 42 indicateurs (ou 36 hors cadre de performance) sont dotés de cibles

Au total, sur les 58 indicateurs, 42 indicateurs sont dotés de cibles à atteindre à horizon 2023. **Les cibles sont définies pour permettre de rendre opérationnelle, là où c’est le plus pertinent et possible, la nouvelle orientation d’approche par les résultats, en tenant compte des réalisations à accomplir pour les obtenir** : on donne ainsi un sens politique au pilotage de la programmation, qui doit orienter des choix de sélection des opérations.

Tableau 2 – Déclinaison du nombre d’indicateurs par OS et PI par type (cible sans cible, réalisation résultats)

Axe	PI	Objectifs spécifiques	Nombre d’indicateurs			
			Total	Dont ciblés	Réal.	Rés.
Axe 1	8.1	OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental	11	10	8	3
	8.3	OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d’entreprise accompagnés	6	6	3	3
		OS 2 : Mutualiser les pratiques d’accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité	1	ND	0	1
	8.7	OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des D.E et des entreprises	4	ND	2	2
		OS 2 : Augmenter le nombre des conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail	2	2	1	1
10.1	OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire	4	3	2	2	
Axe 2	8.5	OS 1 : Améliorer la gestion de l’emploi et des compétences, en appuyant les démarches d’anticipation et de gestion des mutations	2	ND	1	1
		OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l’égalité salariale et professionnelle	2	ND	1	1
		OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors	6	6	4	2
		OS 4 : Former les salariés licenciés	1	1	1	-
	OS 5 : Développer l’emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d’emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation	1	ND	1	-	
8.6	OS 1 : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprise et visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors	2	2	1	1	
Axe 3	9.1	OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité), pour des publics très éloignés de l’emploi	7	7	4	3
		OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d’insertion	2	ND	1	1
		OS 3 : Développer les projets de coordination et d’animation de l’offre en faveur de l’insertion et/ou de l’économie sociale et solidaire (ESS)	2	ND	1	1
Axe 4	NA	OS 1: Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre	2	2	1	1
		OS 2 : Communiquer sur les actions susceptibles de faire l’objet d’un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l’impact des expérimentations conduites	3	3	2	1
<b>Total général</b>			<b>58</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>24</b>

### 2.3.3 *Rappel de la méthode de fixation des valeurs cibles des indicateurs de suivi spécifique du POn FSE 2014-2020*

Le RPDC<sup>2</sup> précise que lorsqu’elles ont été définies, les valeurs cibles quantifiées des indicateurs doivent être réalistes, eu égard à l’intervention envisagée du FSE.

Afin de quantifier les valeurs cibles des indicateurs du POn FSE « emploi – inclusion » et du PO IEJ, plusieurs outils et méthodes ont été retenus et croisés. **La définition des valeurs cibles des indicateurs de réalisation a principalement reposé sur la mobilisation de données issues de la programmation 2007 – 2013**, pour les types d’intervention qui seront de nouveau soutenus sur la programmation 2014 – 2020 (rapprochement des sous-mesures 2007-2013 avec les priorités d’investissement 2014-2020, voir tableau de mise en correspondance en annexe).

Les éléments méthodologiques ci-dessous sont repris de la note de justification de la méthode de fixation des valeurs cibles du POn FSE (« Matériaux explicatifs du chiffrage des indicateurs et de leurs cibles »). La définition des valeurs cibles a retenu des approches différentes pour les indicateurs de réalisation et de résultat.

#### Méthode de calcul des cibles des indicateurs de réalisation

Pour les indicateurs de réalisation, trois sources et méthodes ont été mobilisées pour définir leurs cibles:

- les prévisions des opérateurs (Pôle Emploi et les missions locales principalement) ;
- l’approche par coût unitaire moyen par participant - ou « ratio de référence » – et par sous-mesures (calculés rétrospectivement à partir des données 2007-2013 extraites de Présage et Viziaprog FSE) ;
- la référence aux volumes de participants par caractéristiques et typologie enregistrés dans Viziaprog FSE « onglet RAE » à l’arrêt des comptes du 3 février 2014 pour des sous-mesures comparables aux OS et PI sur 2014-2020.

#### Détail de l’approche par coût unitaire moyen

L’objectif de cette approche était d’obtenir un coût moyen de FSE payé pour chaque participant et ce pour chacun des grands types d’intervention soutenus sur 2014–2020 (par PI principalement). Le calcul des coûts unitaires par participant et sous-mesure s’est basé sur le raisonnement suivant : quel était le montant de FSE programmé en cumulé pour une sous-mesure sur la période 2007-2013 ? Combien de participants ont été accompagnés ? Pour quelles réalisations et quels résultats ? Quels est le montant moyen (coût unitaire) par participant pour un type d’action donné ?

Les montants maquettés par PI sur 2014-2020 (desquels la réserve de performance a été déduite<sup>3</sup>) ont ainsi été divisés par le coût unitaire moyen ou ratio de référence (calculé à partir des données ViziaProgFSE et Présage pour chaque sous-mesure ; coût pour lequel un taux d’inflation annuel de 2% a été appliqué).

Le calcul des valeurs cibles des indicateurs de réalisation s’est donc basé - lorsque les données<sup>4</sup> existaient - sur un croisement de ces trois sources.

Par exemple pour le calcul des cibles de l’OS PI 8.1 les volumes de participants chômeurs et inactifs des sous-mesures 2.1.1 et 2.1.2 ont été extraits de ViziaProgFSE et mis en regard des données calculées sur la base des coûts unitaires moyens (montant maquettés sur la PI 8.1 divisé par les coûts unitaires d’accompagnement d’un jeune par les missions locales ; d’un chômeur par Pôle Emploi et répartition en valeur absolue pour le nombre des participants au vu du nombre de participants trouvé pour les caractéristiques visées, ex : la part des femmes, d’inactifs).

D’autres critères ont été pris en compte pour fixer les valeurs cibles:

- la connaissance des services et des grands opérateurs des dispositifs soutenus ainsi que leurs ambitions pour la programmation à venir ;
- les évolutions de la stratégie d’intervention du PO (renforcement du ciblage sur certains publics, etc.) par rapport à ce qui était recherché sur la programmation précédente ;

<sup>2</sup> Règlement portant dispositions communes

<sup>3</sup> Respectivement 6,60%, 5,05% et 6,62% des maquettes par axe

<sup>4</sup> En effet les prévisions des opérateurs et/ou le rapprochement des sous-mesures avec les PI 2014-2020 n’ont pas toujours été possibles

- l’évolution du contexte socio-économique national et des spécificités régionales (pouvant faire évoluer le profil des participants, les types de sorties, etc.).

A noter que la cible relative aux participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été fixée à 10 % des participants de façon transversale. Elle résulte d’un engagement politique (accord de partenariat, accord-cadre avec le ministère chargé de la ville).

### Méthode de calcul des cibles des indicateurs de résultat

Pour les indicateurs de résultats, les cibles ont été définies sur la base de **taux de référence de sortie** observés sur 2007-2013, extraits de Viziaprog FSE (onglet des données RAE arrêté au 3 février 2014) pour des sous-mesures similaires à une priorité d’investissement (exemple : les taux de sorties en emploi sur les sous-mesures 2.1.1 et 2.1.2 ont été repris pour la PI 8.1 et les indicateurs CR02<sup>5</sup> et CR04<sup>6</sup>). Ces taux de référence ont ensuite été appliqués aux cibles définies pour les indicateurs de réalisation (exemple : volume de demandeurs d’emploi ou de créateurs à accompagner d’ici 2023) afin de définir les cibles des indicateurs de résultats (nombre de participants en emploi au terme de leur participation).

#### 2.3.4 Le système d’indicateurs de suivi du POn s’inscrit dans un dispositif de pilotage plus large construit par la DGEFP

En conclusion de cette description du système d’indicateurs de suivi du POn, il importe de rappeler que les 58 indicateurs de suivi constituent la composante principale du système de suivi et pilotage du POn, validé par la Commission européenne et intégrés au système mis en place par elle, notamment dans le cadre des rapports annuels de mise en œuvre (RAMO).

En outre, les RAMO incorporent également systématiquement les valeurs des indicateurs communs et spécifiques pour chaque priorité d’investissement, ventilés par genre et catégorie de régions, y compris pour les 24 indicateurs communs non retenus dans le POn FSE (cf. tableau 3).

Tableau 3 – Liste des 24 indicateurs communs non retenus dans le POn

Type	Code	Indicateurs communs non retenus
<b>Réalisation</b>		
<b>Entités</b>	CO20	Projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales,
	CO21	Projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l’emploi,
	CO22	Projets ciblés sur les administrations ou les services publics au niveau national, régional ou local,
	CO23	Micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d’entreprises de l’économie sociale) bénéficiant d’un soutien
<b>Partici-pants</b>	CO02	Chômeurs de longue durée*
	CO04	Personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation
	CO05	Personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants*
	CO08	Participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation*
	CO09	Titulaires d’un diplôme de l’enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l’enseignement secondaire (CITE 2)*
	CO10	Titulaires d’un diplôme du deuxième cycle de l’enseignement secondaire (CITE 3) ou de l’enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)*
	CO11	Titulaires d’un diplôme de l’enseignement supérieur (CITE 5 à 8)*
	CO12	Participants vivant dans des ménages sans emploi*
	CO13	Participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge*
	CO14	Participants vivant dans des ménages d’une personne avec des enfants à charge*

5 Participants en emploi, y.c. indépendants au terme de leur participation

6 Participants en formation ou en études au terme de leur participation

	CO15	Migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms) **
	CO16	Participants handicapés**
	CO17	Autres personnes défavorisées
	CO18	Participants sans domicile fixe ou confrontés à l'exclusion du logement
	CO19	Personnes vivant en zones rurales
<b>Résultat</b>		
<b>Partici- pants</b>	CR01	Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation*
	CR05	Participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation
	CR06	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation*,
	CR07	Participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation*,
	CR09	Participants défavorisées exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation

Toutefois, le système de suivi prévu par la Commission européenne est complété plus globalement par d'autres types d'outils et de travaux pour constituer un dispositif de pilotage des programmes gérés par la DGEFP :

- Un tableau de bord spécifique relatif au suivi du cadre de performance
- Un tableau de bord de pilotage stratégique qui est centré sur le pilotage stratégique du programme
- Des outils de calcul et de restitution des indicateurs communs et spécifiques (infocentre)
- Les évaluations d'impact, thématiques, transversales à conduire sur la période
- Des enquêtes spécifiques de suivi des participants à 6 mois pour renseigner les indicateurs de résultats à 6 mois et collecter des données qualitatives sur le suivi de l'insertion des participants.

Le tableau de bord de pilotage stratégique en particulier aura pour vocation de :

- Soutenir un pilotage stratégique à travers un meilleur suivi de l'atteinte des priorités du programme et une approche par les résultats
- Décliner et valoriser des indicateurs en nombre limité, mais qui rendent compte des priorités d'intervention et témoigner ainsi de la plus-value du programme
- Permettre un diagnostic partagé entre les gestionnaires du programme (AG, AGD et OI) et entre gestionnaires et bénéficiaires dans le cadre des animations régionales, c'est un véhicule complémentaire de la conduite du changement.

## 3. Analyse de la pertinence et de la cohérence du système d'indicateurs de suivi du PO

### 3.1 Concepts clés et méthodologie

#### 3.1.1 *Corpus documentaire national et européen mobilisé dans l'analyse*

Liste des documents issus de la Commission Européenne utilisés pour l'analyse en complément des Règlements :

- DG Emploi (juin 2015) Guidance document - Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy European Social Fund

- Lettre DG Emploi ARES (10/03/2015) interprétation des indicateurs de l'annexe 1 du règlement FSE relatifs aux autres personnes défavorisées et aux personnes d'origine étrangère, migrants et minorités

### Liste des documents issus des travaux de l'Autorité de Gestion ou des travaux portant sur les PO FSE et PO IEJ utilisés pour l'analyse.

- PO National FSE (version SFC du 10 octobre N° de la décision C(2014)7454)<sup>7</sup>
- Guide sur les indicateurs du PO national FSE et du PO national IEJ (décembre 2015)
- FAQ 100 Questions : réponses sur le suivi des indicateurs (mars 2016 V 1.0)
- Guide des indicateurs du POn FSE (Fichier Excel)
- Evaluation ex-ante du PON FSE<sup>8</sup> (20 janvier 2014)

### 3.1.2 Définition des critères de cohérence et de pertinence appliqués à l'analyse des indicateurs

Le système des indicateurs du POn FSE a été analysé à l'aune des critères de pertinence et de cohérence définis ci-dessous.

- **L'analyse de la pertinence de chacun des indicateurs** composant le système du PON renvoie au lien entre la stratégie d'intervention du PO et la formulation des indicateurs retenus (notamment les indicateurs de résultats). La guidance de la CE sur le suivi et l'évaluation définit la pertinence d'un indicateur comme sa « *capacité à traduire les opérations et objectifs des axes prioritaires [...] et à réagir aux mesures prises* ». Il s'agit concrètement d'apprécier dans quelle mesure les indicateurs sélectionnés (communs et spécifiques) reflètent la logique d'intervention du PO c'est à dire :
  - La capacité du système des indicateurs de l'OS à traduire les opérations et publics ciblés, et à décrire les résultats de la stratégie spécifique de l'OS, les changements attendus, et les réalisations nécessaires pour les atteindre (pour les indicateurs de résultats à quantifier un changement, à refléter les changements survenus dans la situation des entités ou des participants -par exemple, au niveau de leur situation d'emploi).
- **L'analyse de la cohérence** examine le lien entre les actions retenues dans le cadre d'un OS et le (ou les) indicateurs associés. Ce critère couvre prioritairement les indicateurs de réalisation. Il s'agit plus spécifiquement d'apprécier:
  - Le **degré de couverture des actions éligibles sous un OS** par les indicateurs de réalisation retenus, en mettant notamment en lumière les actions qui ne sont pas éclairées/captées par les indicateurs ;
  - La **qualité du lien entre les indicateurs de réalisation et les indicateurs de résultat** des objectifs spécifiques (chaque indicateur de résultat doit en principe être adossé directement à un indicateur de réalisation, exprimé dans la même unité).

### 3.1.3 Précisions méthodologiques et de lecture relatives au tableau d'analyse de la pertinence et de la cohérence des indicateurs du POn

Le tableau d'analyse de la pertinence et de la cohérence des indicateurs reprend pour chaque objectif spécifique la liste des 58 indicateurs de réalisation et de résultats retenus dans le POn.

Chaque indicateur de réalisation (colonne de gauche du tableau d'analyse) est mis en perspective de l'indicateur de résultat (colonne de droite) auquel il est associé dans le POn (quand c'est le cas). Le genre et le code de l'indicateur sont précisés dans les parenthèses en face de chaque indicateur (« IS » : spécifique, « IC » : Commun ; suivi du code de l'indicateur).

<sup>7</sup> Lien : Programme opérationnel national Fonds Social Européen (FSE) SFC

<sup>8</sup> [http://www.fse.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_evaluation\\_ex\\_ante\\_PON\\_FSE\\_Projet\\_au\\_20\\_janvier\\_2014.pdf](http://www.fse.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_evaluation_ex_ante_PON_FSE_Projet_au_20_janvier_2014.pdf)

**L’appréciation de la pertinence et de la cohérence** - représentée par un système de 3 couleurs (vert, jaune, rouge) - a porté sur deux niveaux :

- chaque indicateur composant un OS a été affecté de deux appréciations en couleur relatives à son degré de cohérence et de pertinence ;
- la cohérence et pertinence *du groupe d’indicateurs* retenus à l’échelle de l’OS ont également été affectées d’une couleur. En effet, un indicateur pris isolément peut s’avérer pertinent par rapport à un des publics cibles visés mais pris dans son ensemble le groupe d’indicateurs composant l’OS peut ne pas capter un public identifié comme prioritaire dans la stratégie ou les changements attendus.

Les commentaires relatifs à la pertinence et la cohérence portent sur chaque groupe d’indicateurs de résultats et de réalisation composant un objectif spécifique ; quand cela est jugé pertinent, des suggestions d’évolutions ou de points d’attention sont précisés en synthèse de l’OS.

Les deux tableaux ci-dessous constituent une aide à la lecture du tableau d’analyse de la pertinence et de la cohérence des indicateurs du POn décliné ci-après en partie 3. Ils précisent - par rapport aux critères retenus - le système de jeu de couleur mobilisé pour apprécier la pertinence et la cohérence de chaque indicateur (réalisation et résultats) et du groupe d’indicateurs composant un objectif spécifique donné.

Tableau 4 – Note de lecture du tableau d’analyse des indicateurs pour un objectif spécifique donné

Axe 1 : XX					
PI 8.1 : L’accès à l’emploi pour les DE et les inactifs et le soutien à la mobilité professionnelle					
OS 1 : xx de la PI 8.1					
indicateur de réalisation	Cible	Appréciation de la pertinence et de la cohérence de l’indicateur			
		pert.	Note de lecture du jeu de couleurs	cohér.	Note de lecture du jeu de couleurs
Indicateur 1 de l’OS "xx" (IC => indicateur commun ; CO01 => code de l’indicateur))	xx	vert	<b>S’agissant de réalisations</b> , la pertinence de l’indicateur est appréciée par rapport à la qualité de son lien avec les publics ou entités ciblées dans l’OS (intitulés de l’OS et des changements attendus, contenu de la situation de référence diagnostic, publics cibles éligibles).	vert	<b>S’agissant de réalisations</b> , la cohérence de l’indicateur est appréciée-notée par rapport : - au degré de couverture des actions éligibles sous une PI par les indicateurs de réalisation retenus
	xx	jaune		jaune	
	ND	rouge		rouge	
indicateurs de résultat	Cible	Appréciation de la pertinence et de la cohérence de l’indicateur			
		pert.	Note de lecture du jeu de couleurs	cohér.	Note de lecture du jeu de couleurs
Indicateur de résultat en lien avec l’indicateur de réalisation 1 de l’OS "xx"	xx	vert	<b>S’agissant de résultats</b> , la pertinence de l’indicateur est appréciée-notée par rapport : - à la qualité du lien avec les changements attendus, l’intitulé de l’OS, la stratégie d’ensemble du POn - la capacité à refléter un résultat quantifiable, à mesurer un changement	vert	<b>S’agissant de résultats</b> , la cohérence de l’indicateur est appréciée-notée par rapport : - à la qualité de son lien avec l’indicateur de réalisation (chaque indicateur de résultat doit en principe être adossé directement à un indicateur de réalisation)
	xx	jaune		jaune	
	ND	rouge		rouge	

Tableau 5 - Note de lecture du volet « analyse de la pertinence et de la cohérence au niveau de l’OS » du tableau détaillé

Analyse de la pertinence du groupe d’indicateurs retenus au niveau de l’OS	Appréciation
▶ Analyse transversale de la pertinence du groupe d’indicateurs de réalisation et de résultat de l’objectif spécifique étudié par rapport à l’intitulé de l’OS, aux changements identifiés, à la capacité des indicateurs de résultat à mesurer un changement quantifiable dans la situation des participants/entités	vert
▶ Cette partie décline les problèmes de pertinence identifiés (i. e. indicateurs associés à une couleur jaune ou rouge).	jaune
▶ Quand cela est jugé intéressant, des propositions d’évolution ou de modification d’indicateurs sont suggérées.	rouge

Analyse de la cohérence du groupe d’indicateurs retenus au niveau de l’OS	Appréciation
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse transversale de la cohérence du groupe d’indicateurs de réalisation et de résultat de l’objectif spécifique étudié.</li> <li>▶ Cette partie décline les problèmes de cohérence identifiés (i.e. indicateurs associés à une couleur jaune et rouge), relatifs notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- au degré de couverture des types d’actions éligibles et non couverts par les indicateurs (identification des types ou groupes d’actions non couverts par le groupe d’indicateurs)</li> <li>- à cohérence entre les indicateurs de résultat et les indicateurs de réalisation</li> </ul> </li> <li>▶ Quand cela est jugé intéressant, des propositions d’évolution ou de modification d’indicateurs sont suggérées.</li> </ul>	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="width: 100%; height: 20px; background-color: #92d050; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 100%; height: 20px; background-color: #ffc000; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="width: 100%; height: 20px; background-color: #ff0000;"></div> </div>

*A noter que les indicateurs du cadre de performance ne font pas l’objet de commentaires détaillés mais ont été intégrés à l’analyse de la cohérence et de la pertinence globales des indicateurs composant un objectif spécifique.*

## 3.2 Tableau d’analyse détaillé de la pertinence et la cohérence des indicateurs

Cette section constitue le premier volet d’analyse du rapport, à savoir une analyse exhaustive du système d’indicateurs de réalisation et de résultat du POn FSE au regard des attentes communautaires et des critères de pertinence et de cohérences définis précédemment. Les indicateurs **en rouge** renvoient aux indicateurs du cadre de performance.

### AXE 1 : ACCOMPAGNER VERS L’EMPLOI LES D.E ET LES INACTIFS ET SOUTENIR LES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES

#### PI 8.1 : L’accès à l’emploi pour les DE et les inactifs et le soutien à la mobilité professionnelle

**OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée (IC; CO01)	600 000	CP	CP	Nb de participants en emploi, y c. indépendant au terme de leur participation (IC; CR04)	309 000		
Nb de participants inactifs (IC; CO03)	220 000			Nb de participants en formation ou en études à l’issue de l’intervention (IC; CR02)	45 500		
Nombre de participants de plus de 54 ans (IC; CO07)	100 000			Nb de participants de plus de 54 ans, en emploi y c. indépendant, 6 mois après leur participation (IC; CR08)	ND		
Nb de participants de moins de 25 ans (IC; CO06)	750 000						
Nb de participants de moins de 25 ans de niveau infra V (IS; 8i1)	229 990						
Nb de femmes de moins de 25 ans (IS; 8i2)	350 000						
Nb de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; 8i3)	91 000						
Nb de femmes sortant du CLCA (IS; 8i4)	ND						

#### Analyse de la pertinence au niveau de l’OS

##### Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation retenus reflètent les catégories de publics cibles visés par cet objectif spécifique dont l’un des changements attendus est de concentrer l’effort sur ceux qui en ont le plus besoin. En outre tous les indicateurs sont assortis de cibles à horizon 2023. Le ciblage de ces publics renvoie bien au diagnostic du POn et répond de manière plus générale directement aux défis 1 et 2 de la stratégie du POn FSE ainsi qu’aux recommandations du Conseil de l’UE sur la personnalisation du service public de l’emploi et le ciblage sur les publics les plus touchés par le chômage.

**Toutefois, parmi les publics ciblés par l’OS, les chômeurs récurrents ou en activité réduite (i.e. cat B ou C), et les chômeurs de longue durée ne sont pas représentés par un indicateur de suivi spécifique.** Si pour les premiers cela peut s’expliquer par la difficulté de suivre ce type de public, le chômage de longue durée est bien identifié dans la stratégie du POn et sera suivi comme indicateur commun (CO02). Cette problématique aurait mérité un suivi spécifique ciblé, mais cela aurait accru le nombre d’indicateurs. Le ciblage sur le public des chômeurs seniors est quant à lui mis en œuvre via l’indicateur commun CO07 renvoyant à tous les participants de plus de 54 ans. Si l’indicateur commun CO08<sup>9</sup> aurait pu être retenu car plus ciblé, cela ne devrait pas

<sup>9</sup> Participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation\*.



avoir significativement d’impact en raison des publics cibles de l’OS qui sont les chômeurs et les inactifs. En principe, les indicateurs CO07 et CO08 devraient afficher des résultats très proches sinon identiques. Ce point est important car, l’explosion du chômage des plus de 54 ans (+97% entre 2008 et 2012) est bien identifiée dans la stratégie du POn, même si dans la pratique les opérateurs ont décidé de se pencher plus intensément sur la situation des jeunes dans le cadre de cette PI.

**Indicateurs de résultat**

Pour cet OS les indicateurs reflètent bien un changement dans la situation des participants ciblés (accès à l’emploi ou à la formation). Les indicateurs de résultat retenus (CR04 et CR02) couvrent l’ensemble global des participants. Seuls les participants seniors sont suivis par un indicateur de résultat commun (sans cible toutefois), les cibles résultats des deux autres indicateurs ayant été calculés sur le total des participants (chômeurs et inactifs).

**Synthèse et suggestions:**

- ▶ Comme il n’est pas souhaitable de multiplier les indicateurs et les cibles compte-tenu de leur nombre déjà élevé évoqué, il est essentiel que l’Autorité de Gestion veille à ce que la situation des chômeurs de longue durée et seniors soit suivie systématiquement dans le tableau de bord stratégique.

**Analyse de la cohérence au niveau de l’OS**

Appréciat.

**Indicateurs de réalisation :**

Globalement les indicateurs retenus reflètent bien les deux groupes d’actions éligibles (accompagnement personnalisé et aide à la mobilité géographique) dont le périmètre est relativement restreint.

**Indicateurs de résultat :**

Les indicateurs de résultats sont cohérents avec les indicateurs de réalisation (les deux types d’indicateurs portent sur des participants). Les indicateurs de résultat sont adossés aux indicateurs de réalisation.

**Synthèse et suggestions:**

- ▶ La DGEFP a choisi de retenir un indicateur commun à 6 mois pour les chômeurs seniors (à défaut d’indicateur commun de résultat immédiat) alors que les 2 autres indicateurs communs de résultats portent sur des résultats immédiats. Ce choix qui est contraint par la construction du règlement nuit à la cohérence d’ensemble du groupe d’indicateurs.

**PI 8.7 : Moderniser les institutions du marché du travail**

**OS 1 : Expérimenter de nouveaux types de services à destination des D.E et des entreprises**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets de nouveaux services pour les entreprises (IS; 8vii1)	ND	Orange	Vert	Nb d’entreprises qui bénéficient de nouveaux services (IS; R87.1)	ND	Orange	Vert
Nb de projets de nouveaux services pour les demandeurs d’emploi (IS; 8vii2)	ND	Vert	Vert	Nb de demandeurs d’emploi qui bénéficient de nouveaux services (IS; R87.2)	ND	Vert	Vert

**Analyse de la pertinence au niveau de l’OS**

Appréciat.

**Indicateurs de réalisation**

Les indicateurs de réalisation portent sur des projet-entités et sont pertinents par rapport à la PI retenue (8.7) à l’intitulé de l’OS et aux changements attendus qui sont notamment de développer de nouveaux types de services à destinations des DE et des entreprises. Les deux indicateurs retenus reflètent bien ces deux cibles.

Si le contenu de l’OS précise la nécessité de cibler les entreprises qui en ont le plus besoin, cela ne se retrouve pas dans l’intitulé des indicateurs (pas de ciblage sur un type de DE (ex : les BNQ) ou une catégorie d’entreprises).

Etant donné la diversité d’actions couvertes au titre de cet OS, la difficulté à définir le terme de « nouveau service » et le montant dédié à cet axe, un indicateur plus ciblé sur l’un des types d’actions couverts (mise en réseau, e-service et accompagnement à distance) ou un type d’entreprises aurait permis de préciser la stratégie de cet OS.

**Indicateurs de résultat**

Les deux indicateurs de résultat reflètent bien l’intitulé de l’OS, La DGEFP a choisi de privilégier une partie des changements attendus (« développer de nouveaux types de services à destinations des DE et des entreprises »). Le changement relatif à la

satisfaction des DE et des employeurs ou au renforcement de l’usage des NTIC et des services dématérialisés, lié aux nouvelles offres de service numériques dans l’offre des acteurs de l’emploi n’est pas capté dans les indicateurs de résultats retenus.

**Synthèse et suggestions:**

- ▶ Cet OS devrait faire l’objet d’analyses qualitatives approfondies ou pourrait faire l’objet d’une évaluation thématique, avec un questionnement évaluatif centré sur les questions suivantes :
  - En quoi les nouveaux services mis en œuvre grâce au FSE ont-ils amélioré quantitativement et qualitativement les processus de recrutement des entreprises et leur connaissance des opportunités sur le marché du travail
  - En quoi les nouveaux services en direction des DE ont-ils amélioré leur comportement en matière de recherche d’emploi ? et quels sont les résultats afférents ?
  - En quoi ces nouveaux services se fondent-ils sur des pratiques innovantes et éventuellement transférables ?

**Analyse de la cohérence au niveau de l’OS**

Appréci at.

Indicateurs de réalisation

Une grande variété d’actions est couverte sous cet objectif spécifique (6 groupes d’actions, déclinés en 16 types d’actions). La définition large des indicateurs 8vii1 et 8vii2 (cf. : guide des indicateurs) permet de couvrir l’ensemble de ces types d’action.

Indicateurs de résultat

Les deux indicateurs de résultats sont directement liés aux deux indicateurs de réalisation et leurs intitulés et définitions sont cohérents avec ceux des indicateurs de réalisation.

**OS 2 : Augmenter le nombre des conseillers formés à de nouveaux services et aux nouvelles modalités pour améliorer leur expertise du fonctionnement du marché du travail**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréci at.		indicateurs de résultat	Cible	Appréci at.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de conseillers qui reçoivent une formation à de nouveaux services ou nouvelles modalités d’accompagnement (ML/PE) (IS; 8vii3)	10 500			Nb de conseillers qui ont achevé une formation de développement de leurs compétences (IS; R87.3)	10 500		

**Analyse de la pertinence au niveau de l’OS**

Appréci at.

Indicateurs de réalisation

L’indicateur 8vii3 reflète bien le public ciblé dans l’OS (conseillers du SPE entendu au sens large) et est pertinent par rapport à l’intitulé de l’objectif spécifique et au contenu de l’OS. Le guide des indicateurs définit bien le périmètre des « formations à de nouveaux services ou nouvelles modalités d’accompagnement » et insiste sur le caractère innovant et expérimental des actions.

Indicateurs de résultat

Si l’indicateur R87.3 est pertinent par rapport aux changements identifiés dans l’OS et à l’intitulé de l’OS 2, il est relativement proche de l’indicateur de réalisation auquel il est associé. Le guide des indicateurs précise que la notion de « formation de développement des compétences » renvoie à l’obtention d’une attestation pour les conseillers ayant achevé la formation. Bien que l’indicateur reflète surtout un changement d’ordre quantitatif (et moins la mesure d’un changement dans la situation des participants ciblés<sup>10</sup>), le résultat attendu sur cet OS répond à un objectif politique de professionnalisation du réseau et de formation de l’ensemble des conseillers : l’objectif est que tous les conseillers achèvent au moins une formation de développement de leurs compétences.

**Analyse de la cohérence au niveau de l’OS**

Appréci at.

Indicateurs de réalisation

L’indicateur de réalisation et sa cible ont été définis à partir des objectifs de formation définis par la DGEFP pour les conseillers des missions locales. Sont ici ciblées des formations simples, de type développement des compétences.

Les conseillers de Pôle Emploi ne sont pas couverts par la cible alors que l’indicateur précise « missions locales » et « Pôle Emploi » et que l’OS précise dans les publics ciblés « conseillers du SPE entendu au sens large ».

Indicateurs de résultat

<sup>10</sup> Hausse du niveau de qualification des conseillers par exemple

L'indicateur R87.3 est cohérent avec l'indicateur de réalisation 8viii. Le fait que la cible soit équivalente à celle de l'indicateur de réalisation répond à un objectif politique de former tous les conseillers. Cela signifie toutefois - pour que la cible soit atteinte - un taux d'échec ou d'abandon de 0% pour les conseillers ayant démarré une action. Il y aura forcément un taux d'abandon pendant la formation, même si celle-ci vise l'amélioration des compétences, et même si la volonté politique est que ce taux d'abandon soit nul.

**Synthèse et suggestion d'évolution d'indicateurs :**

- ▶ L'intitulé de l'indicateur pourrait être adapté à la réalité du public réellement visé (missions locales) en supprimant « PE » de la formulation (les conseillers PE n'étant pas couverts)

**PI 8.3 : L'activité indépendante l'entrepreneuriat et la création d'entreprise, y.c. les PME**

**OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d'entreprise accompagnés et consolider les structures dans la durée**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de créateurs ou repreneurs accompagnés (IS; 8iii1)	340 000			Nb d'entreprises créées (IS; R83.1)	90 000		
Nb de créatrices accompagnées (IS; 8iii2)	129 200			Nb d'entreprises créées par des femmes (IS; R83.4)	36 000		
Nb de créateurs accompagnés dans les quartiers de la politique de la ville (IS; 8iii3)	34 000			Nb de créations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; R83.2)	9 000		

**Analyse de la pertinence au niveau de l'OS**

**Indicateurs de réalisation**

Les indicateurs de réalisation retenus sont pertinents par rapport à la première partie de l'OS et reflètent bien la hausse attendue du nombre de créateurs et de repreneurs dans les changements identifiés.

Les autres types de publics ciblés dans l'OS (demandeurs d'emploi, inactifs et jeunes, c'est-à-dire les principaux publics éligibles) sont suivis par les indicateurs du cadre commun.

L'indicateur commun entité « CO23 Micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien » aurait pu être retenu. Il fait toutefois l'objet d'un suivi obligatoire par ailleurs.

**Indicateurs de résultat**

Les indicateurs de résultat retenus sont pertinents par rapport à la première partie de l'OS mais pour refléter également la deuxième partie de l'OS relative à la consolidation des structures dans la durée et l'accompagnement post création des PME ils ne doivent pas être considérés comme des indicateurs de résultats immédiats, mais a minima comme un indicateur de résultat de long terme (à 6 mois).

**Suggestions:**

- ▶ Il importera de veiller au suivi de l'évolution de la répartition des participants accompagnés par type de publics créateurs (entre inactifs, demandeurs d'emploi, jeunes).
- ▶ La DGEFP doit également veiller à suivre attentivement l'indicateur CO23 sur les entreprises soutenues, certains porteurs de projets pouvant le privilégier au regard de la nature des actions cofinancées.
- ▶ La conduite d'enquêtes à 6 mois sur le taux de transformation/création des créateurs accompagnés, et d'évaluations sur le taux de survie à 3 ans (comme sur 2007-2013) des créateurs et des repreneurs accompagnés, pourrait être intéressante pour mesurer l'impact et la valeur ajoutée du FSE.

**Analyse de la cohérence au niveau de l'OS**

La PI 8.3 du FSE n'a pas été retenue dans 7 régions et les lignes de partage définies ultérieurement à la validation du POn dans les 15 autres régions ont restreint de fait le champ du POn FSE dans ce domaine. 3 Conseils régionaux ont retenu la PI 8.3 dans le POR en même temps que les DIRECCTE dans la déclinaison régionale du POn.

**Indicateurs de réalisation**

L'indicateur de réalisation couvre bien les actions d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise et intègre également les actions relatives à l'accompagnement post-crétion et à la consolidation des activités (deuxième groupe d'action identifié sous l'OS). En effet, par construction tous les participants aux actions d'accompagnement de l'OS sont retenus pour ces indicateurs à défaut de pouvoir identifier les créateurs/repreneurs.

Indicateurs de résultat

Tous les indicateurs de résultat sont directement reliés à un indicateur de réalisation. Toutefois l'indicateur global « nombre d'entreprises créées » exclut dans sa formulation actuelle les entreprises reprises.

Suggestion d'évolution d'indicateurs :

- ▶ Mettre en cohérence l'indicateur de résultat avec l'OS et l'indicateur de réalisation en modifiant la formulation de l'indicateur R83.1 pour ajouter les reprises d'entreprise et en précisant que ce sont des indicateurs de résultat à 6 mois. L'indicateur doit en outre couvrir également les personnes ayant déjà créé leur entreprise à l'entrée de l'opération.

**OS 2 : Mutualiser les pratiques d'accompagnement des créateurs et des repreneurs pour en améliorer la qualité**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
ND	ND			Nb d'actions de mutualisation réalisées (IS; R83.3)	ND		

**Analyse de la pertinence au niveau de l'OS**

Indicateurs de réalisation

Non défini.

Indicateurs de résultat

L'indicateur de résultat défini porte sur des entités et reflète en partie l'intitulé de l'OS (la mutualisation des pratiques d'accompagnement) mais pas les changements attendus (améliorer la lisibilité de l'offre de services à destination des créateurs et repreneurs et développer des outils et méthodologies mutualisés entre les réseaux d'appui à la création) ni les publics ciblés (salariés et bénévoles des réseaux).

Synthèse et suggestion d'évolution d'indicateurs :

- ▶ Il est possible de considérer que l'indicateur de résultat est plutôt un indicateur de réalisation : il s'agit d'améliorer la qualité grâce à la mutualisation, pas de viser à la mutualisation qui n'est pas une fin en soi. Cependant, comme il n'apparaît pas facile de définir un indicateur de qualité de l'offre, on peut considérer qu'il s'agit d'un indicateur dans l'ensemble pertinent
- ▶ Pour évaluer les résultats, à savoir les améliorations de l'offre d'accompagnement, le développement d'outils et de méthodes, et la professionnalisation des opérateurs, vu le caractère très diversifié des actions de mutualisation entreprises, un indicateur global ne serait donc pas satisfaisant, et il est conseillé de recourir à une enquête qualitative doublée d'une analyse ayant pour objet de déceler la valeur ajoutée liée à ces actions.

**Analyse de la cohérence au niveau de l'OS**

L'indicateur de résultat n'est adossé à aucun indicateur de réalisation. Donc on ne peut pas mesurer le changement lié à l'atteinte des réalisations.

L'indicateur porte sur des projets-entités et l'absence de cible apparaît comme justifié.

Suggestions:

- ▶ Voir ci-dessus proposition d'enquête et d'analyse de la valeur ajoutée.

**PI 10.1 : Abandon scolaire précoce et promotion égalité accès à enseignement**

**OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de jeunes de moins de 25 ans, scolarisés, participant à des actions de prévention de décrochage scolaire (IS; 10i1)	196 000			Nb de participants en formation ou en études à l'issue de l'intervention (IC; CR02)	39 000		
Nb participants à des actions de prévention du décrochage scolaire de moins de 25 ans issus des quartiers prioritaires politique de la ville (IS; 10i3)	15 000			Nb de jeunes inscrits dans des classes relais (IS; R101.1)	ND		

### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

Appréciat.

#### Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation retenus au titre de cet objectif spécifique correspondent bien à l'intitulé de l'objectif spécifique et au changement attendu (ciblage sur les zones les plus touchées, quartiers politique de la ville qui font l'objet d'un indicateur spécifique (10i3)).

La notion de « scolarisés » doit être entendue au sens large, car pour une partie, les publics concernés, même s'ils sont inscrits dans un établissement au début de l'année, ne fréquentent plus l'école.

#### Indicateurs de résultat

L'indicateur de résultat CR02 (indicateur commun) reflète bien un résultat et sa pertinence par rapport à l'OS est bonne. Dans la mesure où l'OS porte sur de la prévention du décrochage scolaire, l'indicateur « en formation ou étude à l'issue de l'intervention (i.e. 4 semaines suivant la date de fin de l'opération) » mesure tout à fait l'objectif visé qui est la diminution du nombre de jeunes en rupture scolaire et sortis du système éducatif.

Au-delà des résultats à la sortie immédiate, il y a un enjeu à bien vérifier la solidité des parcours de reprise d'études, au moins 6 mois après la sortie.

L'indicateur R101.1 renvoie à un dispositif spécifique, et répond à l'objectif d'orienter des jeunes repérés comme en difficulté de décrochage vers une nouvelle structure de scolarisation.

#### Suggestion:

- ▶ Indicateurs à suivre dans le cadre du tableau de pilotage stratégique et évaluations ou enquêtes à conduire pour renseigner les indicateurs à 6 mois sur le devenir des participants, dans le cadre des enquêtes sur le devenir des participants à 6 mois conduites par la DGEFP
- ▶ A suivre aussi les autres sorties intéressantes qui apparaissent dans le SI parmi les types de sorties des participants (notamment en emploi, ou ayant obtenu une certification, donc pas tous en reprise d'études)

### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

Appréciat.

#### Indicateurs de réalisation

Les indicateurs respectent bien les lignes de partage définies au niveau national sur la PI 10i (le PON couvre les aspects amont du décrochage scolaire (repérage, plates-formes d'appui et de suivi des décrocheurs et mise en réseau, actions du ministère chargé de l'éducation nationale) et les PO régionaux l'aspect aval, les actions curatives en faveur du raccrochage scolaire).

#### Indicateurs de résultat

Les deux indicateurs de résultat sont bien reliés à l'indicateur 10i1, même si la modalité « classes relais » est loin d'être la seule pour accompagner les publics visés.

## AXE 2 : ANTICIPER LES MUTATIONS ET SÉCURISER LES PARCOURS ET LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

### PI 8.5 : Adaptation au changement des travailleurs des entreprises et des entrepreneurs

#### OS 1 : Améliorer la gestion de l'emploi et des compétences, en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets qui visent à anticiper les mutations (IS; 8v1)	ND			Nb d'opérations collectives mises en œuvre qui ont permis d'anticiper les mutations (IS; R85.1)	ND		

#### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

L'IS de réalisation 8v1 retenu s'inscrit bien dans la stratégie du PO au titre de cet OS de gestion et d'anticipation des mutations de l'emploi : exercices, assez divers, de veille, de GRH, de concertation via le dialogue social, de GPEC et de renouvellement de l'ingénierie de formation.

Dans la mesure où il serait extrêmement difficile de compter les participants (salariés principalement mais également chômeurs dans des métiers en tension) concernés par ces actions, et que les actions proposées – diverses, parfois collectives - visent également les structures/entités, il est logique d'avoir retenu un indicateur entité. Sans doute un examen de la répartition entre les 5 types d'action sur les 2 premières années permettrait d'affiner l'analyse, dans une évaluation thématique ad hoc.

Etant donné que cet OS porte sur des entités, qu'il couvre une très grande variété d'actions, qu'aucune base de référence (ou trop partielle) n'existe sur 2007-2013, et qu'il est difficile de proposer une définition précise de « projets », l'absence de cible à horizon 2023 apparaît justifiée.

*Suggestion:*

- ▶ Pour bien couvrir la diversité des actions de cet OS qui s'inscrit dans l'ensemble des outils de la politique « contractuelle » de l'Etat vis-à-vis des branches, des entreprises et des territoires, il convient de préciser l'intitulé de l'indicateur en introduisant « et à gérer les mutations ». Auquel cas notre appréciation passerait au statut le plus favorable.

#### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

##### Type(s) d'action non couvert(s) par l'indicateur :

L'éventail des actions est très large et correspond à une volonté politique de permettre des types d'action très diversifiés.

Chacun des types d'action dans cette optique peut directement ou indirectement être rattaché à la logique de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques.

##### Adéquation réalisation/résultat

Les deux indicateurs se différencient par le fait que des projets aidés peuvent contenir une ou plusieurs opérations/actions collectives. L'indicateur de résultat est donc en ligne avec l'indicateur de réalisation et pertinent mais ne s'en différencie que faiblement, d'où un intérêt finalement limité de l'indicateur de réalisation au vu de l'indicateur de résultat.

Compte tenu du grand nombre de types d'action, on doit comprendre par « opérations collectives » qu'elles peuvent couvrir aussi bien des actions collectives inter-entreprises que intra-entreprises. La cohérence, si c'est le cas, est assurée globalement. Elle est plus indirecte pour certaines actions, par exemple les actions d'appui conseil à l'employeur, qui débouchent ou non sur des actions collectives.

##### Suggestions :

- ▶ Pour bien couvrir la diversité des actions de cet OS qui s'inscrit dans l'ensemble des outils de la politique « contractuelle » de l'Etat vis-à-vis des branches, des entreprises et des territoires, il convient de préciser l'intitulé de l'indicateur en introduisant « et de gérer » les mutations.
- ▶ Compte tenu de la diversité des types d'actions et des coûts unitaires associés a priori très différents d'un type d'action à l'autre voire d'une action à l'autre, la détermination de cibles quantitatives apparaît comme peu pertinente.

- ▶ La politique contractuelle fait souvent l’objet de travaux d’évaluations et de travaux d’analyse, notamment dans le cadre des EDEC. Il serait souhaitable de pouvoir relier ces travaux à la mobilisation du FSE au regard de l’importance de celui-ci dans le financement de ces actions. .
- ▶ Cet OS pourrait aussi faire l’objet d’une évaluation thématique, portant notamment sur les effets sur les emplois et les compétences obtenus suite à ces actions, tant sur le plan systémique (amélioration des pratiques RH par exemple) que sur les individus concernés (développement des compétences et des qualifications par exemple).

## OS 2 : Mobiliser les entreprises, notamment les PME et les branches pour développer l’égalité salariale et professionnelle

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets consacrés au développement de l’égalité professionnelle, notamment dans les PME (IS; 8v2)	ND			Nb d’accords relatifs à l’égalité professionnelle dont la signature a été facilitée (IS; R85.2)	ND		

### Analyse de la pertinence au niveau de l’OS

L’IS de réalisation est pertinent et s’inscrit dans la stratégie du PO qui est de favoriser l’égalité professionnelle dans les entreprises et dans les branches, ce qui couvre aussi des dispositifs larges comme ceux qui visent le développement de la mixité dans des filières et des métiers en favorisant l’accès à des emplois de qualité pour des femmes , et une meilleure articulation des temps entre vie privée et vie professionnelle. La référence aux PME est pertinente mais n’est pas explicitement formulée dans le changement attendu.

Pourtant, l’indicateur de résultat ne couvre qu’une partie des résultats attendus, la signature d’accords étant importante mais non exclusive pour atteindre plusieurs catégories de changements attendus.

Pour autant l’indicateur ne couvrira qu’une partie des résultats attendus, vu le faible nombre d’accord effectivement signés.

#### Suggestion :

- ▶ L’expérience acquise sur la programmation 2007-2013 en matière de réalisations et résultats des opérations d’appui à l’égalité professionnelle en entreprise conduit à envisager une forte diversité d’actions et de résultats effectifs. Nous suggérons donc de mener une évaluation thématique visant à partir des donnée du SI et à partir d’une typologie des actions de clarifier la nature et l’ampleur des résultats obtenus selon les contextes et types d’action menés

### Analyse de la cohérence au niveau de l’OS

#### Type(s) d’action non couvert par l’indicateur :

La formulation de l’IS de réalisation permet d’englober des types d’action très diversifiés, du simple diagnostic, aux actions expérimentales et innovantes en passant par l’accompagnement des entreprises et notamment des dirigeants de TPE/PME.

#### Adéquation réalisations/résultats

L’indicateur de résultat correspond partiellement à l’indicateur de réalisation car il ne couvre qu’une partie des résultats des actions qui seront menées au titre de l’OS. En fait il est très difficile de faire le lien sans avoir de données sur les entreprises concernées par ces opérations.

#### Suggestion

- ▶ Voir proposition ci-dessus.

## OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de salariés (IS; 8v3)	180 000			Nb de participants suivant des études ou une formation au terme de leur participation (IC; CR02)	21 000		

Nb de salariées (IS; 8v4)	91 000			Nb de participants obtenant une qualification au terme de leur participation (IC; CR03)	23 000		
Nb de salariés de niveau infra V (IS; 8v5)	31 000						
Nb de salariés de plus de 55 ans (IS; 8v6)	9 000						

### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

Appréciat.

Les indicateurs de réalisation de l'OS reflètent bien à la fois l'effort général à effectuer pour améliorer l'accès à la formation tout au long de la vie pour les salariés, et l'effort spécifique à mener pour les femmes, pour les catégories les moins qualifiées et pour les seniors pour qui cet accès est particulièrement inégal ou faible.

En revanche, ils ne ciblent pas directement deux catégories de changements attendus : améliorer l'accès à la formation des travailleurs handicapés et des salariés en situation d'emploi instable (CDD, contrats aidés, intérim) qui, même s'il seront vraisemblablement peu nombreux, sont mentionnés parmi les cibles 2014-2020, au contraire de la programmation 2007-2013 qui ne les avait pas particulièrement repérés comme cibles.

Notons aussi que ces travailleurs handicapés seront notamment suivis au titre de l'indicateur commun CO16.

En outre, les travailleurs peu qualifiés sont également souvent les plus précaires.

Les indicateurs de résultats sont des indicateurs communs et reflètent bien les deux objectifs spécifiés : soit remettre les salariés en parcours de formation soit s'assurer qu'ils obtiennent une certification ou une qualification.

#### Suggestion :

- Dans les analyses et évaluations relatives à cet OS, il est important de prévoir des analyses sectorielles et de tenir compte, le cas échéant, des différences entre TPE, PME et grandes entreprises.

### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

Appréciat.

#### Types d'actions non couverts par l'indicateur :

Les actions éligibles sont larges, y compris la préparation à la formation, avec un accent mis sur la construction de parcours de formation, notamment aboutissant à la certification ou à la qualification.

En revanche, la catégorie « développement de l'ingénierie de formation » (démarches innovantes sur les référentiels et la certification des compétences) aurait pu donner lieu à un indicateur de réalisation mais l'indicateur de résultat correspondant est difficilement formulable. Dans la mesure où ce type d'action n'est pas aussi central, que celui massif de l'accès à la formation des salariés, et qu'il est parfois intégré aux actions de formation elles-mêmes, notre appréciation reste celle d'une forte cohérence des indicateurs de réalisation.

- L'indicateur relatif aux salariées accompagnées aurait pu être simplement remplacé par le renseignement du champ « ventilation par genre » des tableaux d'indicateur du POn, dans lequel une cible de participantes femmes devait être renseignée (même remarque que pour l'indicateur femmes de moins de 25 ans (8i2)). Cependant, du point de vue politique, l'intérêt de garder cette cible est évident.

#### Adéquation réalisations/résultats

La formulation des indicateurs de résultat est bien en ligne avec le premier indicateur de réalisation. Ils auraient pu être formulés en taux.

Le PO a choisi de suivre globalement les résultats tous publics confondus, ce qui est compréhensible pour éviter d'augmenter le nombre déjà important des indicateurs du programme.

Un autre choix aurait été de suivre les résultats pour chacun des publics ciblés, par exemple pour les niveaux infra V. Ceci devra être fait à l'occasion d'études, et travaux évaluatifs ultérieurs.

## OS 4 : Former les salariés licenciés

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de salariés licenciés formés, en vue de leur reclassement (IS; 8v7)	175 010						



Analyse de la pertinence au niveau de l'OS	Appréciat.
<p>Cet objectif spécifique qui relève du cadre de performance, est centré sur un seul type d’action : la formation des salariés licenciés qui bénéficient d’un Contrat de sécurisation professionnelle. Cette action est gérée par le FPSPP et mobilise à travers lui, les OPCA. Environ 40% des titulaires du CSP en bénéficient.</p> <p>Le but est de faciliter la réinsertion en emploi durable de la personne licenciée pendant ou après le CSP.</p> <p>L’indicateur de réalisation enregistre cet état de fait : il s’agit de faire entrer, selon le FPSPP, environ 40% des salariés licenciés en CSP au niveau national en formation. Pour autant, il s’agit en général d’une étape de leurs parcours au sein du CSP, ils gardent ensuite leur statut jusqu’à la fin du CSP. De ce fait, le statut du participant à la sortie de l’action, sauf pour ceux qui ont trouvé un emploi pendant la période de formation, ne varie pas.</p> <p>De ce fait, appliquer les indicateurs CR03 et CR04 est peu pertinent. Ceci explique que <b>le PO ne spécifie pas d’indicateurs de résultat pour cet OS.</b></p> <p>Pour autant, à la recherche d’une compréhension des résultats de l’action aidée, il eût été possible soit dans le PO soit au titre d’analyses évaluatives, d’en proposer une en liaison avec le FPSPP, qui considère par exemple <b>que le statut 6 mois après la fin de l’action de formation aidée peut avoir un sens</b>, par exemple en comparant les populations aidées au titre du FSE avec les autres en termes de retour à l’emploi durable à 6 mois (ce qui pourrait être possible si c’est programmé à l’avance dans des évaluations d’impact dont la réalisation apparaît impérative). <b>Une analyse spécifique des indicateurs de résultats à 6 mois apparaît comme essentielle s’agissant des publics en CSP.</b></p>	

Analyse de la cohérence au niveau de l'OS	Appréciat.
<p><u>Type(s) d’action non couvert par l’indicateur :</u> Aucun</p> <p><u>Adéquation réalisations/résultats</u> Pas d’indicateurs de résultats</p> <p><u>Suggestion :</u> ▶ utiliser les indicateurs de long terme pour mesurer l’efficacité de l’action</p>	

**OS 5 : Développer l’emploi, via la gestion des compétences, dans les bassins d’emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets de gestion des compétences dans les bassins d’emploi touchés par les restructurations, pour les entreprises non couvertes par les conventions de revitalisation (IS; 8v8)	ND						

Analyse de la pertinence au niveau de l'OS	Appréciat.
<p>L’indicateur de réalisation, dont la cible n’est pas définie, correspond à la stratégie dominante du PO sur cet OS : étendre les conventions de revitalisation aux bassins d’emploi non éligibles. Le changement attendu est ciblé sur cet objectif. Dans la mesure où les types d’action concernés sont diversifiés autour du développement et de la coordination des démarches de revitalisation mais aussi des outils associés, il est justifié de ne pas dénombrer en objectifs les salariés concernés, l’objet de l’action relevant au moins autant de l’ingénierie que de l’action directe sur les participants.</p> <p>Il est difficile de construire un indicateur de résultat pertinent pour cet OS, ce qui en explique l’absence. Pour autant, l’AG doit veiller, si les montants programmés se révèlent importants, à collecter des données qualitatives, au travers d’évaluations spécifiques, pour éclairer sur les résultats de ces actions voire sur leur efficacité.</p>	

Analyse de la cohérence au niveau de l'OS	Appréciat.

Type(s) d’action non couvert par l’indicateur :

Aucun

Appréciation réalisations/résultats

Non pertinent

**PI 8.6 : Vieillessement actif et en bonne santé**

**OS 1 : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprise et visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets visant la gestion des âges en entreprises et, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors (IS; 8vi1)	44			Nb de participants de plus de 55 ans dont les conditions de travail se sont améliorées (IS, R86.2)	35 100		

**Analyse de la pertinence au niveau de l’OS**

Comme le changement attendu vise la mise en place de stratégies de gestion des âges, les salariés seniors ne sont, le plus souvent, que les bénéficiaires indirects des actions aidées. Dès lors, au regard des principes des guidances de la Commission européenne, ils ne peuvent pas être considérés comme des participants. En effet les types d’action prévus relèvent le plus souvent d’actions d’ingénierie, individuelles ou collectives, d’accompagnement RH, de conseil aux entreprises et aux branches.

Suggestion :

- ▶ Au-delà de l’amélioration des conditions de travail, il s’agit bien d’améliorer les conditions d’emploi des seniors (maintien dans l’emploi, développement des compétences, échanges de savoirs, tutorat entre seniors et plus jeunes...). Ces dimensions doivent être prises en compte dans l’indicateur et dans les travaux d’analyse des projets et actions mises en place.

**Analyse de la cohérence au niveau de l’OS**

Type(s) d’action non couvert par l’indicateur :

L’indicateur actuel, même s’il est inadapté, est large et couvre les types d’action.

Adéquation réalisations/résultats

Si l’indicateur de réalisation est cohérent par rapport aux type d’action soutenus, le lien entre les résultats et de les réalisations est difficile à établir : l’un compte le nombre de projets aidés, **l’autre cible les participants et seulement ceux qui bénéficient de conditions de travail améliorées.**

On doit noter en outre la grande difficulté de compter ex post les salariés seniors qui auront effectivement, en sorties, connu une amélioration de leurs leurs conditions de travail si on ne les a pas compté, en entrées, comme participants... Le lien de causalité est invérifiable faute d’avoir précisé les participants à l’action.

Par ailleurs la guidance indique que si on a des participants en résultat on doit les avoir en réalisation.

Suggestion :

- ▶ Le comptage des salariés seniors ayant effectivement bénéficié des actions est très aléatoire. Il est en effet extrêmement difficile de constater à la sortie des opérations soutenues des effets rapides des opérations tendant à l’amélioration des conditions de travail et d’emploi des seniors, les effets s’inscrivant sur la durée.
- ▶ Il faudrait changer l’indicateur de résultat, par exemple en prenant en compte soit les accords d’entreprises sur la gestion des âges, soit l’élaboration de plans spécifiques à cet effet, soit les deux. Mais qualifier précisément les résultats reste difficile vu l’hétérogénéité des actions et des résultats obtenus, qui ne sont pas toujours liés à une logique formelle et immédiate d’accords ou de plans.
- ▶ Une option alternative serait de comptabiliser le nombre d’entreprises / salariés concernés par les actions et les projets ciblés, de manière à vérifier s’ils sont susceptibles d’avoir un impact, par exemple dans le cadre d’une enquête auprès des porteurs, ou des participants, le cas échéant.

### AXE 3 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET PROMOUVOIR L'INCLUSION

#### PI 9.1 : Inclusion active

**OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité), pour des publics très éloignés de l'emploi**

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée (IC; CO01)	1 400 000			Nb de participants en emploi au terme de leur participation (IC ; CR04)	575 000		
Nb de participants inactifs (IC; CO03)	675 000			Nb de participants en formation ou en études au terme de leur participation (IC ; CR03)	180 000		
				Nb de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation (IC CR02)	52 500		
Nb participants de femmes (IS; 9i3)	1 000 000						
Nb de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; 9i4)	230 000						

#### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

Appréciat.

##### Indicateurs de réalisation :

Les indicateurs de réalisation retenus ne reflètent que partiellement les publics ciblés sous cet objectif spécifique. En effet, si le ciblage sur les participants inactifs est pertinent dans la mesure où il renvoie bien à des publics a priori très éloignés de l'emploi, d'autres publics identifiés dans les publics cibles ne sont pas repris dans le système d'indicateurs. C'est le cas des chômeurs de longue durée et des allocataires de minima sociaux. Toutefois, ces publics seront suivis parallèlement par des indicateurs communs : (CO02, CO04, CO13,, CO16, CO17 ).

##### Indicateurs de résultat:

Pour cet OS les indicateurs reflètent bien un changement dans la situation des participants ciblés (accès à l'emploi qui correspond à l'objectif de « mise en activité », à la formation, à l'obtention d'une qualification) et sont pertinents par rapport à l'intitulé de l'objectif spécifique et aux changements attendus, qui portent sur la qualité des parcours d'accompagnement.

##### Suggestion:

- ▶ Globalement, étant donné le montant de l'enveloppe de crédits FSE maqueté sur cette priorité d'investissement (58% de l'enveloppe), un ciblage plus précis sur les publics marginalisés ciblés se serait avéré pertinent.
- ▶ Comme il n'est pas souhaitable de multiplier les indicateurs et les cibles compte-tenu de leur nombre déjà élevé, il est utile que l'Autorité de gestion veille à ce que la situation des Chômeurs de longue durée et des allocataires de minima sociaux, soit suivie dans le tableau de bord stratégique, ou ponctuellement dans le cadre d'évaluations.
- ▶ L'indicateur commun de résultat (CR01 Participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation) aurait semblé pertinent, bien qu'il fasse l'objet d'un suivi par ailleurs.

#### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

Appréciat.

##### Indicateurs de réalisation

Globalement les indicateurs retenus reflètent bien les groupes d'actions éligibles qui portent principalement sur la mise en œuvre des parcours vers l'emploi individualisés et renforcés.

##### Indicateurs de résultat :

Les indicateurs de résultats sont cohérents avec les indicateurs de réalisation retenus (les deux types d'indicateurs portent sur des participants).

##### Synthèse et suggestions

- ▶ Les indicateurs de résultat auraient mérité pour certains d’être adossés plus clairement aux indicateurs de réalisation (exemple nombre d’inactifs en emploi) et d’être exprimés en taux. L’expression des cibles en taux de référence devrait être intégrée au tableau de bord de pilotage stratégique.



## OS 2 : Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d’insertion

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets visant à mobiliser les employeurs des secteurs marchand et non marchand (IS; 9i5)	ND			Nb de structures d’utilité sociale et d’employeurs accompagnés (IS, R91.6)	ND		

### Analyse de la pertinence au niveau de l’OS

*Indicateurs de réalisation*

L’indicateur de réalisation retenu reflète bien l’intitulé de l’OS, l’un des changements attendu qui est « d’accroître le nombre d’employeurs impliqués ... » et les entités ciblées dans cet OS (employeurs du secteur marchand et non marchand).

*Indicateurs de résultat :*

L’indicateur de résultat est pertinent par rapport à l’intitulé de l’objectif spécifique et au changement attendu qui est d’« accroître le nombre d’employeurs impliqués dans l’accompagnement vers l’emploi des personnes très éloignées de l’emploi ». Bien que l’indicateur ne soit pas suffisamment ciblé pour mesurer le nombre d’employeurs *impliqués dans l’accompagnement vers l’emploi de ces publics*, il est techniquement difficile d’imaginer un indicateur quantitatif susceptible d’être renseigné et suivi de manière fiable, d’autant qu’il pourrait difficilement être mis en regard d’une donnée de référence (hors FSE).

### Analyse de la cohérence au niveau de l’OS

*Indicateurs de réalisation*

Une grande variété d’actions est couverte sous cet objectif spécifique et la définition large de l’indicateur permet d’englober des types d’action très diversifiés, y compris le développement de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).

*Indicateurs de résultat :*

La définition large de l’indicateur de résultat permet d’englober l’ensemble des groupes d’action.

*Synthèse et suggestions*

- ▶ Compte tenu du type d’indicateurs (entité), de la diversité des types d’actions éligibles et des coûts unitaires associés a priori très différents d’un type d’action à l’autre voire d’une action à l’autre ; de la difficulté à définir précisément la notion de « mobilisation des employeurs », l’absence de cible à horizon 2023 apparait justifiée.
- ▶ En revanche au regard des travaux évaluatifs conduits sur la programmation 2007-2013 et compte tenu du caractère d’appui à l’ingénierie, susceptible d’être innovante, des actions aidées, un suivi qualitatif semble d’un grand intérêt.

## OS 3 : Développer les projets de coordination et d’animation de l’offre en faveur de l’insertion et/ou de l’économie sociale et solidaire (ESS)

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Nb de projets visant à coordonner et animer l’offre d’insertion (IS; 9i7)	ND			Nb d’actions de coordination et d’animation mises en œuvre (IS ; R91.4)	ND		

### Analyse de la pertinence au niveau de l’OS

*Indicateurs de réalisation*

L’indicateur de réalisation retenu – nombre de projet déposés - reflète bien l’intitulé de l’OS et une partie des changements attendus (le renforcement de l’animation et de la coordination de l’offre). Son périmètre est toutefois difficile à circonscrire.

Indicateurs de résultat :

L’indicateur de résultat retenu reflète bien l’OS et une partie des changements attendus. Il ne capte toutefois qu’en partie l’objectif de « développement de l’ESS » (bien que la mise en œuvre d’actions de coordination et d’animation concoure au développement du secteur). S’il ne renvoie pas véritablement à la mesure d’un résultat (proche d’une réalisation), les changements attendus sont très larges et d’ordre qualitatif (lisibilité de l’offre d’insertion, animation de l’offre d’insertion, développement de l’ESS) ce qui rend très difficile la définition d’un indicateur quantitatif pertinent pour mesurer le changement et la stratégie de l’OS.

Suggestion:

- ▶ l’ajout d’un indicateur de résultat plus ciblé sur l’un des changements attendus ou un type d’action aurait permis de mieux refléter la stratégie d’intervention de cet OS.

**Analyse de la cohérence au niveau de l’OS**

Appréciat.

Indicateurs de réalisation

Une grande variété d’actions est couverte sous cet objectif spécifique et l’indicateur est suffisamment large pour englober une grande partie des actions.

Actions non couvertes par l’indicateur:

- ▶ Projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins locaux

Indicateurs de résultat :

L’indicateur de résultat retenu - actions d’animation mises en œuvre - est cohérent avec l’indicateur de réalisation - nombre de projets déposés - et suffisamment large pour englober les trois groupes d’action éligibles et diversifiés.

Commentaire sur l’absence de cible des indicateurs

- ▶ Compte tenu du type d’indicateurs (entités), de la diversité des types d’actions, des coûts unitaires associés a priori très différents d’un type d’action à l’autre voire d’une action à l’autre, de la dimension qualitative des changements attendus, l’absence de cible à horizon 2023 apparaît justifiée.

## AXE 4 : ASSISTANCE TECHNIQUE

### OS 1: Piloter, coordonner, animer, évaluer le programme opérationnel national et appuyer sa mise en œuvre

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
				Nb de personnes formées (IS)	ND		
				Nb de travaux évaluatifs conduits	15		

#### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

La logique de construction retenue pour les indicateurs de l'axe AT diffère de celle des autres axes prioritaire. Les réalisations renvoient ici aux dépenses engagées et les résultats à ce que les dépenses financent (formation, étude/évaluations).

##### Indicateurs de réalisation

- ▶ ND.

##### Indicateurs de résultat :

Les indicateurs de résultat sont pertinents par rapport à l'intitulé de l'objectif spécifique qui renvoie au pilotage et à l'évaluation du POn.

##### Suggestions :

- ▶ Les indicateurs de réalisation doivent être précisés, même s'ils renvoient aux dépenses, et faire l'objet d'un suivi spécifique au travers du tableau de bord de pilotage stratégique. Exemple d'indicateur d'assistance technique à suivre :
  - Montants (coût total) des opérations / Nombre d'opérations / Montants moyens (coût total) par opération
  - Montant et part des dépenses (cout total) externalisées
  - Part des dépenses de l'OS 1 sur le montant total de l'axe 4
  - Nombre de demandes flux/stock sur Ma ligne FSE

#### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

##### Indicateurs de réalisation

- ▶ Aucun.

##### Indicateurs de résultat :

Les réalisations renvoient ici aux dépenses engagées et les résultats à ce que les dépenses financent (formation, étude/évaluations). Une grande variété d'actions est couverte sous cet objectif spécifique et l'indicateur est suffisamment large pour englober une grande partie des actions.

## OS 2 : Communiquer sur les actions susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement FSE, valoriser et faire connaître les bonnes pratiques et initiatives exemplaires et novatrices et les résultats et l'impact des expérimentations conduites

Indicateur de réalisation	Cible	Appréciat.		indicateurs de résultat	Cible	Appréciat.	
		pert.	cohér.			pert.	cohér.
Communication - nombre d'actions média	100			Nb de visites annuelles sur le site du programme et outils digitaux associés	300 000		
Nb de projets cofinancés dans le programme	100						

### Analyse de la pertinence au niveau de l'OS

#### Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation retenus reflètent bien l'intitulé de l'OS mais auraient pu être plus ciblés (notamment pour l'indicateur « nombre de projets cofinancés »).

#### Indicateurs de résultats :

L'indicateur reflète bien un résultat quantifiable, la stratégie de communication du POn identifie des indicateurs de réalisation et de résultat supplémentaire plus précis :

- Nombre de visiteurs uniques mensuels Logiciel d'analyse des visites du site
- Durée moyenne de visite
- Nombre de participants aux quizz et concours en ligne

#### Synthèse

- ▶ Certains des indicateurs retenus dans la stratégie de communication de la DGEFP, adoptée 6 mois après la validation du POn FSE, pourraient être repris dans le tableau de bord de pilotage stratégique ou ainsi que ceux identifiés dans l'OS 1 :
  - Nombre de nouvelles mises en ligne par période donnée (articles, documents, vidéos Rapport annuel de mise en œuvre)
  - Nombres d'actualités mises en ligne par période donnée
  - Nombres d'animations digitales par période donnée (quizz, concours)
  - Montants (coût total) des opérations / Nombre d'opérations / Montants moyens (coût total) par opération
  - Montant et part des dépenses (coût total) externalisées
  - Part des dépenses de l'OS 2 sur le montant total de l'axe 4

### Analyse de la cohérence au niveau de l'OS

#### Indicateurs de réalisation

Le caractère très large du deuxième indicateur « Nb de projets cofinancés dans le programme » permet de couvrir l'ensemble des actions éligibles.

#### Indicateurs de résultat :

Le lien entre les indicateurs de réalisation et l'indicateur de résultat est discutable. Toutefois les indicateurs de résultat identifiés dans la stratégie de communication sont directement adossés à des indicateurs de réalisation et pourraient être repris dans le tableau de bord stratégique.

## 4. Audit des cibles à 2023 des indicateurs du POn

### 4.1 Précisions méthodologiques relatives au tableau d’audit des cibles du POn 2014-2020

Le **chiffage des cibles** fixées à horizon 2023 ne concerne que les 21 indicateurs de réalisation et 11 indicateurs de résultats dotés de cible sur les axes 1 à 3 (tous sont des indicateurs participants, à l’exception de l’indicateur de réalisation de PI 8.6). Seuls 4 objectifs spécifiques sont ici concernés :

- PI 8.1 OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental ;
- PI 8.3 OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d’entreprise accompagnés et consolider les structures dans la durée ;
- PI 10.1 OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire ;
- PI 9.1 OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité), pour des publics très éloignés de l’emploi.

#### Documents et sources mobilisés :

- La note « Matériaux explicatifs du chiffage des indicateurs et de leurs cibles » envoyée à la Commission Européenne et qui apporte des éléments de méthode pour expliquer la fixation des valeurs cibles du POn FSE. Les différentes méthodes d’analyse mobilisées ont été détaillées précédemment.
- Une extraction de ViziaProgFSE de l’ensemble des données relatives aux participants, à l’entrée et la sortie (D1 et D2)

#### 4.1.1 Critères d’appréciation mobilisés

L’analyse du chiffage des cibles fixées à horizon 2023 s’est plus précisément basée sur :

- La robustesse des méthodes mobilisées pour calculer les valeurs cibles des indicateurs, détaillée dans la note de la DGEFP « Matériaux explicatifs du chiffage des indicateurs et de leurs cibles » envoyée à la Commission Européenne
- Un travail de rapprochement des cibles du PO et des données d’entrées et de sorties issues de la programmation 2007-2013 qui s’est notamment basé sur un tableau (Cf. 4.1.2) de correspondance entre les sous-mesures 2007-2013 et les priorités d’investissement 2014-2020
- Les différences entre les montants maquetés et le total programmé sur 2007-2013 (montant au 02-05-2016).
- Le montant des coûts unitaires moyens mobilisés pour estimer les valeurs cibles des indicateurs de réalisation.
- L’analyse des cibles a également tenu compte des lignes de partage négociées sur certaines PI par les Préfets de région avec les Présidents des Conseils Régionaux après l’adoption du POn FSE, et qui n’ont de fait pu être prises en compte dans le calcul des cibles du POn FSE (notamment sur la 8.3, 10.1 et 8.5).

#### 4.1.2 La méthode de rapprochement des cibles 2023 aux réalisations de la programmation 2007-2013

Le rapprochement des cibles 2023 avec les données 2007-2013 a consisté à mettre en perspective :



- les volumes de participants atteints sur la programmation 2007-2013 (valeurs observées à partir d'une extraction complète des données de Viziaprog au 02-06-2016, tableau D1 D2) sur des indicateurs semblables et des sous mesures (ou regroupement de sous-mesures),
- et les cibles définies pour les indicateurs de résultat de réalisation 2014-2020.

Tableau 6 Table de correspondance entre les sous-mesures 2007-2013 et les PI 2014-2020

PI 14-20	sous mesures 2007-2013	intitulés des sous-mesures	Nb de participants 2007-2013 <sup>11</sup>
8.1	211	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés présentant un risque élevé de CLD	1 016 541
	212	Accès des jeunes au marché du travail par un renforcement de l'accueil et de l'orientation	788 013
8.3	131	Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités	689 356
	132	Professionnalisation des réseaux de la création d'activités	1 624
8.5	111	Anticipation et prévention des mutations économiques	127 533
	112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines pour anticiper les évolutions dans les PME/PMI	103 021
	113	Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés	176 043
	123	Développement de l'accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés, notamment dans les PME/PMI	450 976
8.6	222	Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail	101 782
	122	Stratégies globales de vieillissement actif	7 093
8.7	213	Coordination des acteurs de l'emploi	413 647
	431	Projets innovants et expérimentaux	10 318
	432	Partenariats pour l'innovation	27 590
	433	Coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité	4 062
9.1	311	Accompagner les politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale	261 560
	312	Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en œuvre des PLIE	258 442
	313	Appuyer les politiques d'insertion des Départements	960 359
	321	Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion	258 625
	331	Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	62 058
	332	Agir en faveur des habitants des ZUS	164 534
	421	Promouvoir la bonne gouvernance territoriale	7 502
10.1	422	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion	20 419
	423	Initiatives locales : renforcer l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets associatifs	12 038
10.3	322	Lutter contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce	296 017
	121	Développement de l'apprentissage et de l'alternance	513 381
	124	Développement de la VAE	117 852
	221	Actions de formation pour les demandeurs d'emploi, jeunes et adultes	508 982
	411	Innovations et adaptations pédagogiques	255 408
AT	412	Mesures d'ingénierie en matière d'orientation, d'information, de formation, de transfert de compétences, d'expérimentations et de formation des formateurs	39 415
	511	Assistance technique	2 343
Autre	223	Intégration professionnelle des migrants sur le marché du travail	127 266
	424	Promouvoir l'utilisation des TIC	4 638
<b>Total de participant sur 2007-2013</b>			<b>7 788 438</b>

En rapprochant les montants maquettés par PI sur 2014-2020 avec les données financières (en programmé et maquetté) sur 2007-2013 on obtient le tableau suivant (les données relatives aux sous-mesures reliées à la PI 10.3 ont été écartées de l'analyse, puisque cette priorité a été retenue dans les PO régionaux) :

<sup>11</sup> Volumes basés sur une extraction complète de Viziaprog au 02-05-2016

Tableau 7 Correspondance des montants maquetés sur 2014-2020 et des montants programmés et maquetés sur 2007-2013 (extraction du 02-05-2016)

PI	2014-2020		2007-2013		Ecart de montants	
	Maquette 2014-2020 M€	%	Programmés 2007-2013 M€	Maquette 2007-2013	Maquette 14-20 / FSE programmé 2007-2013	Maquettes 14-20 et 2007-2013
8.1	230	8%	337	372	-32%	-38%
8.7	70	3%	95	114	-26%	-38%
8.3	96	3%	183	156	-48%	-39%
10.1	58	2%	68	77	-14%	-25%
8.5	681	24%	944	724	-28%	-6%
8.6	27	1%	11	22	+137%	+20%
9.1	1 634	58%	1 706	1 694	-4%	-4%
<b>Axe 1</b>	454	16%	682	720	-34%	-37%
<b>Axe 2</b>	707	25%	955	746	-26%	-5%
<b>Axe 3</b>	1 634	58%	1 706	1 694	-4%	-4%
<b>PO FSE (Hors AT)</b>	<b>2 795</b>	<b>100%</b>	<b>3 285</b>	<b>3 160</b>	<b>-15%</b>	<b>-12%</b>

Sur la base de cette table de correspondance, en fonction de la PI concernée, chaque indicateur de réalisation a été rapproché des données D1 extraites de la base Viziaprog. Par exemple la cible du nombre de participants de plus de 54 ans sur la PI 8.1 OS 1<sup>12</sup> a été mise en perspective avec le volume total de participants seniors en entrées observés en fin de programmation 2007-2013 sous Viziaprog sur les deux sous mesures comparables i.e.

- sous-mesure 211 Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés présentant un risque élevé de CLD ;
- sous-mesure 212 Accès des jeunes au marché du travail par un renforcement de l'accueil et de l'orientation).

Pour les indicateurs de résultat, les taux de référence de sortie (ex : taux de sortie en emploi durable, en formation) utilisés par la DGEFP au moment de définir les cibles sont précisés dans le tableau d'audit à côté des volumes.

#### 4.1.3 Précautions d'interprétation et limites méthodologiques de l'analyse

Ce travail de rapprochement des données relatives aux participants des deux programmations est théorique et ne tient pas compte des évolutions du cadre d'intervention du FSE et de la stratégie des programmes intervenues entre les deux programmations et notamment :

- La notion et les modes de comptabilisation de participants évoluent sur 2014-2020 (le concept de participants est plus strict sur 2014-2020 que sur 2007-2013) ;
- Des publics stratégiques sont ciblés sur 2014-2020 (notamment celui des inactifs) ;
- **Les écarts entre le nombre de participants ciblés et les données Viziaprog sont rapprochés du montant maqueté à l'échelle de la PI et non au niveau de chaque OS**, or certaines PI couvrent plusieurs OS dont certains portent uniquement sur des actions et indicateurs entités - et non participants - sans que l'on ne connaisse la répartition prévisionnelle des montants FSE entre les objectifs spécifiques).
- Certains indicateurs (notamment les indicateurs propres à cette programmation ou très spécifiques) n'ont pas pu faire l'objet d'un rapprochement avec les données Viziaprog (ex nombre d'inscrits en classe relais sur la PI 10.1).
- **L'appréciation de la capacité d'atteinte des valeurs cibles des indicateurs de résultats est rendue délicate dans la mesure où les taux de référence mobilisés pour définir les cibles se sont basés sur les données 2007-2013 relatives aux taux de sorties positives.** Or sur 2007-2013 la moitié des sorties qualifiées de

12 Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental

positives étaient « non identifiées ». Les taux de référence utilisés pour définir les cibles ont pourtant été calculés en rapportant le nombre sorties positives identifiées (ex : nb de participants sortis en emploi ou en formation recensés sous ViziproFSE) sur le total de sorties (« négatives, positives non identifiées, et identifiées »). Ces taux tendent à être relativement faibles en raison justement du poids que représentent les sorties positives non identifiées. **Cette approche, prudente, a ainsi conduit – pour les indicateurs de résultat - à définir des cibles de volumes de participants relativement faibles par rapport aux volumes de réalisations.**

*A noter que les indicateurs du cadre de performance ne font pas l’objet de commentaires détaillés mais ont toutefois été intégrés au tableau d’audit des cibles. En effet, les indicateurs de résultats sont associés pour la plupart aux indicateurs de réalisation du cadre de performance, et leur cible à horizon 2023 a été calculée en fonction du volume de participants estimés en réalisation (cf. rappel de la méthode de fixation des valeurs cibles détaillée précédemment).*

*C’est par exemple le cas des indicateurs de résultat CR04 et CR02 de l’OS 1 (Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental), PI 8.1 dont les valeurs cibles ont été calculées sur la base des taux de sortie de Pôle Emploi et des Missions Locales calculées sur 2007-2013 : ces taux moyens ont été appliqués aux volumes de chômeurs et d’inactifs à atteindre d’ici 2023 (respectivement 600 000 et 220 000).*

## 4.2 Tableau détaillé de l’audit des cibles

---

Cette section constitue le deuxième volet d’analyse du rapport, à savoir un audit des cibles des indicateurs de réalisation et de résultat du POn FSE. Les indicateurs **en rouge** renvoient aux indicateurs du cadre de performance.

Pour chaque indicateur l’appréciation de l’écart entre le ciblé et le total d’entrées sur 2007-2013 est détaillé dans le tableau. L’appréciation du niveau d’atteinte est représentée par un jeu de 5 couleurs

- Indicateurs dont les cibles sont identifiées comme élevées (rouge clair et foncé)
- Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)
- Indicateurs dont la cible est a priori atteignable (vert clair ou foncé)



L’appréciation du niveau d’atteinte a tenu compte des différences de montants entre le maquetté et le montant total de FSE programmé sur 2007-2013 (rappelé sous chaque priorité d’investissement).

## Axe 1 : Accompagner vers l’emploi les D.E et les inactifs et soutenir les mobilités professionnelles

### PI 8.1 : L’accès à l’emploi pour les DE et les inactifs et le soutien à la mobilité professionnelle

▶ Montants maquetés sur la PI (en M€)	230
▶ Ecart de montants entre le FSE maqueté 14-20 et le programmé 2007-2013 <sup>13</sup>	-32%

#### OS 1 : Augmenter le nombre de participants D.E ou inactifs accompagnés, en ciblant les jeunes, notamment les moins qualifiés, les seniors, les chômeurs récurrents ou en activité réduite, et les femmes en congé parental ou sortant de congé parental

Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d'entrées 2007-2015	Ecart avec la cible <sup>14</sup>	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé <sup>15</sup>	Appréciation de la cible
Nb de participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée (IC; CO01)	600 000	1 406 000	-57%	Orange	Nb de participants en emploi, y c. indépendant au terme de leur participation (IC; CR04)	309 000	34%	Orange
Nb de participants inactifs (IC; CO03)	220 000	298 040	-26%	Orange	Nb de participants en formation ou en études à issue intervention (IC; CR02)	45 500	5%	Orange
Nombre de participants de plus de 54 ans (IC; CO07)*	100 000	94 000	+6%	Orange				
Nb de participants de moins de 25 ans (IC; CO06)	750 000	822 000	-9%	Orange				
Nb de participants de moins de 25 ans de niveau infra V (IS; 8i1)	229 990	584 355	-61%	Orange				
Nb de femmes de moins de 25 ans (IS; 8i2)	350 000	402 860	-13%	Orange				
Nb de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; 8i3)	91 000	ND	ND	Orange				

#### Analyse commentée des cibles

##### Indicateurs dont les cibles sont identifiées comme élevées (rouge foncé ou clair)

- CO07 ; nb de participants de plus de 54 ans; [\*note de lecture : cible supérieure de 6% au niveau atteint sur 2007-2013 pour des sous-mesures comparables à la PI 8.1 (sous mesure : 211 et 212) et montant FSE maqueté sur la PI < 32 de % au montant programmé sur 2007-2013] ; La cible des plus de 54 ans été calculée en retranchant du total de participants à accompagner sur l’OS, le volume de jeunes (lui-même calculé sur la base d’un coût unitaire moyen faible).

##### Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)

- Nb de participants en emploi, y c. indépendant au terme de leur participation (IC; CR04)
- Nb de participants en formation ou en études à issue intervention (IC; CR02)

<sup>13</sup> Données au 02-05-2016, calculées sur la base de la table de correspondance sous-mesure – priorités d’investissement

<sup>14</sup> Ecart entre le nombre d’entrées sur 2007-2013 (données arrêtée au 02-05-2016) et la cible 2014-2020

<sup>15</sup> Taux de référence utilisé par l’Autorité de Gestion pour définir la cible des indicateurs de résultats (taux appliqué au volume de participants en réalisation), pour CR04 : 309 000/930 000

<p>▶ <b>un effort devra être fourni pour atteindre la cible de séniors DE, d’autant que ce public - pourtant identifié comme prioritaire sur 2007-2013 et pour lequel la volonté de renforcer le ciblage a été réitéré à plusieurs reprises – a eu du mal à être ciblé sur la programmation précédente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Femmes de moins de 25 ans (IS; 8i2) :</li> <li>- Nb de participants inactifs (IC; CO03) »: Dans la mesure où ce public fait l’objet d’une attention particulière par les acteurs dans le cadre de l’axe 3 au titre du cadre de performance, il importe de veiller au suivi de la cible.</li> </ul> <p><b>Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de participants de moins de 25 ans de niveau infra V (IS; 8i1) : une partie des actions du PO visant ce public est couverte au titre de l’IEJ dont l’intervention peut être reconduite. En outre le coût unitaire moyen pour calculer le nombre de jeunes à accompagner est relativement faible (161 €).</li> <li>- l’atteinte de la cible d’inactifs de l’axe 1 qui ne relève pas du cadre de performance mais qui représente toutefois un public prioritaire.</li> <li>- La cible de participants relevant des quartiers prioritaires (taux unique de 10% appliquée à l’ensemble des participants ciblés sur la PI) répond à un objectif politique. dans la mesure où le volume de participants est considéré comme élevé et que ce taux ne repose sur aucune base objective, un suivi spécifique du niveau d’atteinte de cette cible est requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les taux de référence utilisés sur 2007-2013 se sont basés sur les données de Pôle Emploi et des Missions locales. L’analyse des données Viziaprog en consolidé sur 2007-2013 révèle que le taux de sorties positives identifiés en emploi sur les sous mesures (211 et 212) se rapprochant de cette PI s’élève à 18% seulement, et à 3% pour les sorties positives en formation.</li> <li>- Comme précisé dans la partie méthodologique ces taux sont calculés sur le total des sorties, dont les sorties positives non identifiées. Il est donc difficile d’apprécier, sur des bases objectives, la capacité d’atteinte de ce ciblage, mais le taux de référence semble toutefois relativement élevé.</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**PI 8.3 : L’activité indépendante l’entrepreneuriat et la création d’entreprise, yc les PME**

▶ Montants maquetés sur la PI (en M€)	96
▶ Ecart de montants entre le maqueté 14-20 et le programmé 2007-2013 <sup>16</sup>	-48%

OS 1 : Augmenter le nombre de créateurs ou de repreneurs d’entreprise accompagnés et consolider les structures dans la durée								
Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d’entrées 2007-2015	Ecart avec la cible	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé	Appréciation de la cible
Nb de créateurs ou repreneurs accompagnés (IS; 8iii1)	340 000	680 000	-50%		Nb d’entreprises créées (IS; R83.1)	90 000	27%	
Nb de créatrices accompagnées (IS; 8iii2)	129 200	254 000	-49%		Nb d’entreprises créées par des femmes (IS; R83.4)	36 000	27%	
Nb de créateurs accompagnés dans les quartiers de la politique de la ville (IS; 8iii3)	34 000	ND	ND	ND	Nb de créations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; R83.2)	9 000	10%	

**Analyse des écarts à la cible**

<p><b>Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de créateurs ou repreneurs accompagnés (IS; 8iii1) et Nb de créatrices accompagnées (IS; 8iii2) : En raison du coût unitaire relativement faible mobilisé pour calculer la cible des indicateurs de réalisation (montant maqueté de 98M€ divisé par 268€ soit 340 000 participants) des lignes de partage retenues</li> </ul>	<p><b>Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d’entreprises créées (IS; R83.1) et Nb d’entreprises créées par des femmes (IS; R83.4) : le taux de référence utilisé sur 2007-2013 s’élève à 27%. Les données Viziaprog en consolidé sur 2007-2013 montrent que les taux de sorties positives identifiés en création sur la sm. 1.3.1 s’élève à 29% et</li> </ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>16</sup> Donnée au 02-05-2016

(la PI 8.3 du FSE n’a pas été retenue dans 7 régions) qui restreignent de fait le champ du POn FSE, les cibles apparaissent élevées.	28% pour les femmes (soit un niveau légèrement supérieur au taux utilisé en 2014 lors de l’élaboration du PO pour calculer la cible).  La cible de participants relevant des quartiers prioritaires (taux unique de 10% appliqué à l’ensemble des participants ciblés sur la PI) répond à un objectif politique. Un suivi spécifique du niveau d’atteinte de cette cible est requis dans la mesure où elle ne s’est basée sur aucune base objective ou retour d’expérience.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### PI 10.1 : Abandon scolaire précoce et promotion de l’égalité de l’accès à l’enseignement

- ▶ Montants maquetés sur la PI (en M€) 58
- ▶ Ecart de montants entre le maqueté 14-20 et le programmé 2007-2013<sup>17</sup> -14%

OS 1 : Augmenter le nombre de jeunes de moins de 25 ans participant à des actions de prévention du décrochage scolaire								
Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d’entrées 2007-2015	Ecart avec la cible	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé	Appréciation de la cible
Nb de jeunes de moins de 25 ans, scolarisés, participant à des actions de prévention de décrochage scolaire (IS; 10i1)	196 000	192 078	+2%		Nb de participants en formation ou en études à issue intervention (IC; CR02)	39 000	25%	
Nb participants à des actions de prévention du décrochage scolaire de moins de 25 ans issus des quartiers prioritaires politique de la ville (IS; 10i3)	15 000	ND	ND		Nb de jeunes inscrits dans des classes relais (IS; R101.1)	ND	ND	

#### Analyse des écarts à la cible

##### Indicateur dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)

- Nb de jeunes de moins de 25 ans, scolarisés, participant à des actions de prévention de décrochage scolaire (IS; 10i1):

Cette cible définie à partir des coûts unitaires a été rapprochée du nombre de participants comptabilisés sous Viziaprog (sous mesure 3.2.2) alors que la sous mesure couvrait la prévention et le rattrapage scolaire et que les montants programmés début 2014 s’élevaient à 72M€ (56M€ sur 2014-2020). A cela s’ajoute :

- Un coût unitaire moyen mobilisé pour le calcul relativement faible (340 €)
- la PI 10.1 du FSE a également été mobilisée par certains PO de conseils régionaux pour financer la lutte contre le décrochage scolaire. En particulier, en Ile de France, où le volet déconcentré du PON FSE n’a de ce fait, pas retenu la PI 10.1 et n’interviendra donc pas sur le décrochage scolaire, ce qui risque de priver le POn d’un volume important de participants.

##### Indicateurs dont les cibles sont identifiées comme élevées (rouge foncé ou clair)

- Nb de participants en formation ou en études à issue intervention (IC; CR02) : la cible a été définie sur la base d’un taux de référence de 25% (calculé sous Viziaprog). Les données consolidées début 2016 sur l’ensemble de la période, révèlent que ce taux n’est que de 22%. En outre dans la mesure où la cible de l’indicateur de réalisation est considérée comme élevée, celle de l’indicateur de résultat l’est également.

<sup>17</sup> Donnée au 02-05-2016

- En outre on constate que dans plusieurs opérations sur les plateformes de prévention du décrochage, les jeunes ne sont pas considérés comme des participants (les indicateurs entités sont renseignées à la place).
- La cible de participants relevant des quartiers prioritaires (taux unique de 10% - ici un peu inférieur - appliqué à l’ensemble des participants ciblés sur la PI) répond à un objectif politique.
  - ▶ Un suivi spécifique du niveau d’atteinte de cette cible est requis dans la mesure où le volume de participants est considéré comme élevé et que le taux appliqué (10%) n’est basé sur aucune base objective ou retour d’expérience.

## Axe 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours et les transitions professionnelles

### PI 8.5 : Adaptation au changement des travailleurs des entreprises et des entrepreneurs

- ▶ Montants maquettés sur la PI (en M€) 681
- ▶ Ecart de montants entre le maquetté 14-20 et le programmé 2007-2013<sup>18</sup> -28%

OS 3 : Former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : les moins qualifiés, les femmes et les seniors								
Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d'entrées 2007-2015	Ecart avec la cible	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé	Appréciation de la cible
Nb de salariés (IS; 8v3)	180 000	529 000	-66%		Nb de participants suivant des études ou une formation au terme de leur participation (IC; CR02)	21 000	12%	
Nb de salariées (IS; 8v4)	91 000	268 000	-66%		Nb de participants obtenant une qualification au terme de leur participation (IC; CR03)	23 000	13%	
Nb de salariés de niveau infra V (IS; 8v5)	31 000	255 145	-88%					
Nb de salariés de plus de 55 ans (IS; 8v6)	9 000	77 000	-88%					

### Analyse des écarts à la cible

18 Donnée au 02-05-2016

**Indicateurs dont la cible est a priori atteignable (vert)**

- Nb de salariées (IS: 8v4); Nb de salariés de niveau infra V (IS: 8v5) et Nb de salariés de plus de 55 ans (IS: 8v6):  
 Les cibles ont été calées sur les données capitalisées de la programmation 2007-2013 par ViziaProgFSE, avec un coût de 1008 € d’aide FSE par participant, et des ratios observés de 51% de femmes, de 17,45% de niveaux infra V et de 5,1% de séniors (plus de 54 ans). Même si certaines régions soutiennent la formation des actifs occupés (lignes de partage définies ultérieurement à la validation du POn) globalement, au regard des données 2007-2013 et de l’enveloppe maquetée sur la PI 8.5 les cibles sont a priori jugées comme atteignables.

**Indicateurs dont la cible est a priori atteignable (vert)**

- Les taux de sortie en formation mobilisés pour calculer les cibles s’élèvent à 12 et 13%. Ces taux apparaissent relativement faibles : recalculés avec les données consolidées Viziaprog, le taux de sortie en formation sur les sous mesures comparables<sup>19</sup> s’élève à près de 20% (et la part de sorties positives non identifiées est de 60%).  
 - En outre comme les cibles des indicateurs de réalisation sont considérées comme relativement faibles, les cibles de ces deux indicateurs de résultat apparaissent dans l’ensemble a priori atteignables, voire auraient pu être plus ambitieuses.

**PI 8.6 : Vieillessement actif et en bonne santé**

Montants maqueté sur la PI (en M€) 27  
 Ecart de montant en 14-20 et 2007-2013 +137%

**OS 1 : Mettre en place des actions de gestion des âges en entreprise et visant, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors**

Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d’entrées 2007-2015	Ecart avec la cible	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé	Appréciation de l’écart
Nb de projets visant la gestion des âges en entreprises et, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors (IS; 8vi1)	44	5 679	-		Nb de participants de plus de 55 ans dont les conditions de travail se sont améliorées (IS, R86.2)	35 100	ND	

**Analyse des écarts à la cible**

- Nb de projets visant la gestion des âges en entreprises et, notamment, à améliorer les conditions de travail des seniors (IS: 8vi1): aucun élément de justification n’est précisé dans la note de la DGEFP sur la justification des cibles, il est donc ici difficile de se prononcer sur la cible de l’indicateur.

- Nb de participants de plus de 55 ans dont les conditions de travail se sont améliorées (IS, R86.2): cet indicateur de résultat est spécifique à la programmation 2014-2020. Il peut toutefois être rapproché des données 2007-2013, relatives au nombre de participants seniors sur la sous mesure « 122 Stratégies globales de vieillissement actif » dont le volume de participants à l’entrée ne s’élève qu’à 5 700. Certes le montant de FSE maqueté est supérieur de 137% au montant programmé sur 2007-2013 mais la cible 14-20 (35 100) de l’indicateur de résultat est 6 fois supérieure au volume de participants à l’entrée.

**Axe 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l’inclusion**

**PI 9.1 : Inclusion active**

Montants maqueté sur la PI (en M€) 1 634  
 Ecart de montant en 14-20 et 2007-2013 -4%

19 111 ; 112 ; 113 ; 123 ; 222



OS 1 : Augmenter le nombre de parcours intégrés, dans une approche globale de la personne (prise en compte des freins sociaux et mise en activité), pour des publics très éloignés de l'emploi								
Indicateur de réalisation	Cible 2023	Nb d'entrées 2007-2015	Ecart avec la cible	Appréciation de la cible	Indicateur de résultat	Cible 2023	Taux de réf. mobilisé	Appréciation de l'écart
Nb de participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée (IC; CO01)	1 400 000	1 410 000	-1%	Orange	Nb de participants en emploi au terme de leur participation (IC ; CR04)	575 000	25,2%	Rouge
Nb de participants inactifs (IC; CO03)	675 000	386 000	+75%	Rouge	Nb de participants en formation ou en études au terme de leur participation (IC ; CR03)	180 000	7,9%	Rouge
Nb participants femmes (IS; 9i3)	1 000 000	982 081	+2%	Orange	Nb de participants ayant acquis une qualification au terme de leur participation (IC CR02)	52 500	2,3%	Vert
Nb de participants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (IS; 9i4)	230 000	ND	ND	Orange				
Analyse des écarts à la cible								
<p><b>Indicateurs dont les cibles sont identifiées comme atteignables avec vigilance (orange)</b></p> <p><u>Nb participants femmes (IS; 9i3)</u> : La cible de participants inactifs et chômeurs à atteindre a été définie à partir de la moyenne pondérée des coûts unitaires par participants sur 2007-2013 pour les départements et des PLIE (431€ et 510€ par participants).</p> <p>- La cible de participants relevant des quartiers prioritaires (taux unique de 10% appliqué à l'ensemble des participants ciblés sur la PI) correspond, comme sur l'ensemble du POn à 10% des 2,3 M de participants ciblés sur cet OS. Elle répond à un objectif politique.</p>					<p><b>Indicateurs dont les cibles sont identifiées comme élevées (rouge)</b></p> <p>- Les trois indicateurs de résultat ont été calculés sur la base des taux de sortie observés sur 2007-2013 sur des sous mesures comparables (cf. table de correspondance). En recalculant ces taux sur la base des données consolidées au 02-05-2016 on obtient des taux proches. Toutefois, le public inactif est ici spécifiquement visé, son poids dans le total des participants ciblés sera donc a priori plus important que sur 2007-2013. Ce public étant plus éloigné de l'emploi les taux de sorties en emploi ou en formation risquent d'être inférieurs à ceux observés sur 2007-2013.</p>			

## 5. Annexes

### 5.1 Typologie des indicateurs relatifs au FSE sur 2014-2020

Tableau 8 - Typologie des indicateurs relatifs au FSE<sup>20</sup>

Type d'indicateurs	Définition
Financiers	Concernent les dépenses allouées. Ils permettent de suivre les progrès en termes d'engagement (annuel) et de paiements (annuels) des fonds disponibles pour une opération, une mesure ou un programme opérationnel par rapport à son coût éligible.
Réalisations	Ont trait aux opérations soutenues. Une réalisation est une activité directement liée à la mise en œuvre d'une opération financée par le FSE. Les réalisations se mesurent en unités physiques et peuvent être mesurées au niveau des personnes ou des entités soutenues. Les indicateurs de réalisation sont déterminés au niveau des priorités d'investissement ou de l'objectif spécifique.
Résultats	<p>Mesurent les effets induits par le programme, par exemple sur le statut professionnel des participants. Ils vont plus loin que les indicateurs de réalisation, dans la mesure où ils reflètent les changements survenus dans la situation des entités ou des participants (par exemple, au niveau de leur situation d'emploi).</p> <p>Les indicateurs de résultats sont déterminés au niveau de l'objectif spécifique et saisissent les changements attendus. Afin de réduire au maximum les facteurs susceptibles d'influencer la valeur de l'indicateur de résultats, il est conseillé de définir ce dernier au plus près des activités menées au titre de la priorité d'investissement concernée.</p> <p>Les résultats peuvent être immédiats ou à plus long terme (6 mois).</p>

<sup>20</sup> Monitoring and Evaluation of European Cohesion Policy, European Social Fund, Guidance document, June 2015



## 5.2 Listes des indicateurs communs

Code indicateur	Libellé de l'indicateur
<b>Indicateurs communs de réalisation et de résultats relatifs aux investissements du FSE</b>	
<b>Indicateurs communs de réalisation concernant les participants</b>	
CO01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée
CO02	Chômeurs de longue durée
CO03	Personne inactive : n'appartient pas à la population active (occupée+ chômeurs)
CO04	Personnes inactives ne suivant ni études ni formation
CO05	Personne exerçant un emploi, y compris les indépendants
CO06	Moins de 25 ans
CO07	Plus de 54 ans
CO08	Participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni étude ni formation
CO09	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE2)
CO10	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire (CITE3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE4)
CO11	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)
CO12	Personnes vivant dans des ménages sans emploi
CO13	Personnes vivants dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge
CO14	Personnes vivant dans des ménages d'une personne seule avec des enfants à charge
CO15	Migrants, personnes d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)
CO16	Personnes handicapées
CO17	Autres personnes défavorisées
CO18	Personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement
CO19	Personnes venant de zones rurales
<b>Indicateurs communs de réalisation pour les entités</b>	
CO20	Nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales
CO21	Nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi
CO22	Nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local
CO23	Nombre de PME (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) soutenues
<b>Indicateurs communs de résultats immédiats concernant les participants</b>	
CR01	Personnes inactives engagées dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation
CR02	Personnes suivant des études ou une formation au terme de leur participation
CR03	Personnes obtenant une qualification au terme de leur participation
CR04	Personnes exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation
CR05	Personnes défavorisées à la recherche d'un emploi, suivant des études, une formation, une formation menant à qualification, exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation

<b>Indicateurs communs de résultat à plus long terme concernant les participants</b>	
CR06	Personnes exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation
CR07	Personnes jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation (Seulement pour les salariés : changement dans la nature de l'emploi, la promotion, l'accès aux responsabilités)
CR08	Personnes de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation
CR09	Personnes défavorisées exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation
<b>Indicateurs de résultats pour l'IEJ</b>	
<b>Indicateurs communs de résultat immédiats pour les participants</b>	
CR01	Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR02	Participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR03	Participants chômeurs qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent au terme de leur participation
CR04	Participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR05	Participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR06	Participants chômeurs de longue durée qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent au terme de leur participation, y compris à titre indépendant
CR07	Participants inactifs ne suivant ni études ni formation, qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme
CR08	Participants inactifs ne suivant ni études ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation
CR09	Participants inactifs qui suivent des études/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant au terme de leur participation
<b>Indicateurs de résultat communs à plus long terme pour les participants</b>	
CR10	Personnes suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation
CR11	Personnes exerçant un emploi, y compris une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation
CR12	Personnes exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation